

AGRICULTURE



Guinea
is back



République de Guinée

Sommaire

AGRICULTURE	9
INTRODUCTION	9
STRATEGIE ET VISION SECTORIELLES	11
<i>Mission</i>	12
<i>Stratégie</i>	12
<i>Objectif global</i>	12
<i>Objectifs spécifiques</i>	12
<i>Résultats attendus</i> :	12
- INDICATEURS STRATEGIQUES DU SECTEUR.....	13
<i>Actions Réalisées</i>	13
ETAT DES LIEUX DU SECTEUR	14
SOUS-SECTEUR DE L'AGRICULTURE	14
- SOUS-SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE.....	15
SOUS-SECTEUR DES PRODUITS DE L'ELEVAGE.....	16
SOUS-SECTEUR DES PRODUITS FORESTIERS	16
OBJECTIFS DE PRODUCTION A L'HORIZON 2015 :	17
ANALYSE SWOT DU SECTEUR.....	17
DEFIS	17
<i>Sous-secteur de l'agriculture</i>	17
<i>Sous-secteur de l'élevage</i>	18
<i>Sous-secteur de la pêche</i>	19
OPPORTUNITES.....	19
SELECTION DES PROJETS	21
<i>Critères de Sélection des Projets Structurants</i>	21
<i>Cahier de Charges des Investisseurs Potentiels</i>	22
ANNEXES	24
RECENSEMENT NATIONAL DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE (RNAE)	25

JUSTIFICATION / DEMANDE	26
CADRE INSTITUTIONNEL	26
SYNERGIES.....	26
IMPACTS	26
MONTAGE DU PROJET.....	26
<i>Exécution du Projet</i>	26
<i>Phase I (Projet FA O TCP/GUI/...) (Janvier 2013-Décembre 2014): Assistance préparatoire au Recensement National de l'Agriculture et de l'Elevage (RNAE)</i>	26
<i>Phase II (Janvier 2013 – Décembre 2014) : Réalisation du Module de Base et du Module sur la Collecte des Données Communautaires (Dénombrement exhaustif)</i>	26
<i>Phase III (Janvier 2015 – Décembre 2016) : Réalisation des Modules complémentaires/Thématiques (Dénombrement par sondage)</i>	27
<i>Phase IV (Janvier 2013 – Décembre 2016) : Country STAT-Guinée</i>	27
MONTAGE FINANCIER	27
1- CONTACTS	27
AMENAGEMENT DES TERRES ET REALISATION D'INFRASTRUCTURES RURALES	28
CONTEXTE DU SECTEUR	28
ENJEUX ET PERSPECTIVES	29
PERTINENCE DE L'INVESTISSEMENT.....	29
JUSTIFICATION / DEMANDE	29
CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL	29
<i>Cadre réglementaire</i>	29
<i>Cadre institutionnel :</i>	30
SYNERGIE	30
IMPACT.....	31
<i>Economique</i>	31
<i>Social</i>	31
<i>Environnemental</i>	32
MONTAGE DU PROJET.....	32
MONTAGE FINANCIER	33
LES LEÇONS CLES ET LEURS IMPLICATIONS.....	33
3-CONTACTS	34

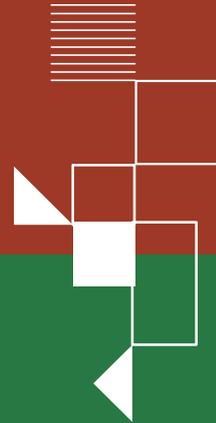
PROMOTION DES CULTURES D'EXPORTATION AGRICOLES : CAFE, PALMIER A HUILE, ANANAS, HEVEA, MANGUE, ANACARDE	35
CONTEXTE DU SECTEUR	35
JUSTIFICATION / DEMANDE	36
<i>Palmier à huile</i>	36
<i>Anacarde</i>	36
<i>Café</i>	37
<i>Ananas</i>	37
<i>Banane</i>	37
<i>Mangue</i>	37
JUSTIFICATION / DEMANDE	37
CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL	37
<i>Cadre règlementaire</i>	37
<i>Cadre institutionnel</i> :	38
SYNERGIE	38
IMPACT.....	38
<i>Palmier à huile</i> :	38
<i>Anacarde</i>	38
<i>Café</i>	38
<i>Banane</i>	39
<i>Impact socio-économique</i>	39
<i>Impact politique</i>	39
<i>Impact environnemental</i>	39
MONTAGE DU PROJET.....	39
MONTAGE FINANCIER	40
LES LEÇONS CLES ET LEURS IMPLICATIONS STRATEGIQUES	40
CONTACTS.....	41
PRODUCTION ET TRANSFORMATION DES PRODUITS DE NICHE : SESAME, KARITE, FONIO, CAFE DE ZIAMA, PETIT PIMENT, GINGEMBRE, MIEL, POIVRE, CANNELLE ET ESSENCE DE PARFUMERIE	42
CONTEXTE DU SECTEUR	42
ENJEUX ET PERSPECTIVES	42
PERTINENCE DE L'INVESTISSEMENT.....	43

JUSTIFICATION / DEMANDE	43
LEGAL ET INSTITUTIONNEL.....	43
<i>Cadre réglementaire :</i>	43
<i>Cadre institutionnel</i>	43
SYNERGIE	44
IMPACT.....	44
<i>Economique</i>	44
<i>Social</i>	44
<i>Politique</i>	44
<i>Environnemental</i>	44
MONTAGE DU PROJET.....	45
MONTAGE FINANCIER	45
LES LEÇONS CLES ET LEURS IMPLICATIONS STRATEGIQUES	46
1- CONTACTS	46
DEVELOPPEMENT DE LA RIZICULTURE.....	48
CONTEXTE DU SECTEUR	48
ENJEUX ET PERSPECTIVES	49
PERTINENCE DE L'INVESTISSEMENT.....	49
JUSTIFICATION / DEMANDE	49
CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL	49
<i>Cadre réglementaire :</i>	49
<i>Cadre institutionnel :</i>	50
SYNERGIE	50
IMPACT.....	51
<i>Résultats attendus :</i>	51
<i>Impact économique</i>	51
<i>Impact social</i>	51
<i>Impact politique</i>	51
<i>Impact environnemental</i>	51
MONTAGE DU PROJET.....	52
MONTAGE FINANCIER	53

LES LEÇONS ET LEURS IMPLICATIONS STRATEGIQUES	53
CONTACTS.....	53
PROJET RIZICOLE DANS LA VALLEE DES FLEUVES FIE ET SANKARANI.....	54
CONTEXTE DU SECTEUR	54
ENJEUX ET PERSPECTIVES	54
PERTINENCE DU PROJET.....	55
JUSTIFICATION / DEMANDE	55
CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL	55
<i>Cadre réglementaire :</i>	55
<i>Cadre institutionnel :</i>	55
SYNERGIE	55
IMPACT.....	57
<i>Economique:</i>	57
<i>Social</i>	57
<i>Politique</i>	57
MONTAGE DU PROJET.....	57
MONTAGE FINANCIER	58
CONTACTS.....	58
CREATION D'UN COMPLEXE AVICOLE	59
CONTEXTE DU PROJET	59
ENJEUX ET PERSPECTIVES	59
PERTINENCE DE L'INVESTISSEMENT	60
JUSTIFICATION / DEMANDE	60
CADRE INSTITUTIONNEL.....	60
<i>Cadre réglementaire</i>	60
<i>Cadre institutionnel</i>	61
SYNERGIES.....	61
IMPACTS	61
<i>Impact technique :</i>	61
<i>Impact socio-économique :</i>	61
<i>Impact environnemental :</i>	61

MONTAGE DU PROJET.....	62
<i>Exécution du Projet</i>	62
MONTAGE FINANCIER.....	62
CONTACTS.....	64
DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION INTENSIVE DE VIANDE ET DE LAIT A PARTIR DES FERMES DE DITINN ET DE FAMOÏLA	65
CONTEXTE DU SECTEUR	65
PERTINENCE DU PROJET.....	65
JUSTIFICATION / DEMANDE	66
CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL	66
<i>Cadre réglementaire</i>	66
<i>Cadre institutionnel</i>	66
SYNERGIE	66
IMPACT.....	67
<i>Impact social</i> :	67
<i>Impact environnemental</i> :	67
MONTAGE DU PROJET.....	67
<i>Exécution du Projet</i>	67
MONTAGE FINANCIER.....	68
CONTACT	69
DEVELOPPEMENT DE LA PISCICULTURE ET DE LA PECHE.....	70
CONTEXTE DU SECTEUR	70
ENJEUX ET PERSPECTIVES	71
PERTINENCE DU PROJET.....	71
JUSTIFICATION / DEMANDE	71
CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL	71
SYNERGIE	71
IMPACT.....	72
<i>Impact socio-économique</i> :	72
MONTAGE DU PROJET.....	72
<i>Exécution du Projet</i>	72

MONTAGE FINANCIER	73
CONTACTS.....	74
DEVELOPPEMENTDELA PECHEMARITIME	75
CONTEXTE DU SECTEUR	75
PERTINENCE DU PROGRAMME	76
JUSTIFICATION / DEMANDE	76
CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL	76
<i>Cadre réglementaire</i>	76
SYNERGIE	77
IMPACT.....	77
MONTAGE DU PROJET.....	77
<i>Exécution du Projet</i>	77
MONTAGE FINANCIER	78
RISQUES ET MITIGATIONS	78
CONTACTS.....	78



Agriculture

Introduction

Le secteur agricole comporte des activités de production, de conservation, de transformation et de commercialisation de produits permettant de répondre aux objectifs de croissance économique et de réduction de la pauvreté pour la Guinée. Les sous-secteurs y afférents sont principalement l'agriculture (produits vivriers et de rente), l'élevage, la pêche et la foresterie. Il occupe près des trois quarts de la population active et environ 15% du PIB.

La Guinée est un pays qui regorge d'immenses ressources naturelles qui lui confèrent un potentiel de croissance suffisant pour sortir de la pauvreté. Ces ressources à la fois abondantes et variées constituent un atout majeur de diversification de l'économie. Il s'agit principalement de l'étendue de ses ressources en eau, de son potentiel important en minéraux et de ses dotations agro-écologiques considérables. Dans cette dernière catégorie, le pays dispose d'importantes ressources agricoles, pastorales, forestières et halieutiques. Ce potentiel présente la capacité à la fois d'assurer l'autosuffisance alimentaire de la population, de dégager des revenus d'exportation importants, notamment par le biais des cultures de rente et d'ouvrir la voie à des investissements rentables et à forte valeur ajoutée. Il se résume ainsi qu'il suit :

- 6,2 millions¹ ha de terres arables cultivables dont seulement 25 %, soit 1,55 millions² ha sont exploitées et moins de 10% cultivées annuellement
- 364 000 ha de domaines aménageables pour l'irrigation dont seulement 9% sont aménagés soit 30 200 ha
- 300 kilomètres de côtes, mais dépourvus d'un port à unique vocation commerciale, offrant des opportunités d'accès à des ressources halieutiques abondantes estimées entre 150.000 et 250.000 tonnes de poissons par an
- 1 130 sources d'eau, et un positionnement en amont des fleuves majeurs d'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Gambie, Niger, et Mano) qui lui vaut le surnom de « château d'eau de l'Afrique »
- Un potentiel de plaines fluviales important avec un réseau hydrographique de 6 500 km, un plateau continental de 43 000 km², des ressources en eau de surface et souterraine importantes
- Une population agricole estimée à 7,75 millions de personnes soit 80% de la population, pour une population agricole active (entre 16 et 55 ans) estimée à 4,29 millions de personnes
- Une production agricole traditionnelle et diversifiée dont les rendements offrent une grande marge de manœuvre d'amélioration
- Un pâturage abondant, riche et diversifié estimé à environ 70 000 km², soit 27% de la totalité des terres avec 350 espèces fourragères répertoriées
- Une saison des pluies relativement longue, s'étendant sur 5 à 8 mois suivant les régions, avec des précipitations annuelles variant entre 1 200 mm et 4 000 mm et fournissant environ 400 milliards de m³ d'eau dont 10% valorisés

La Guinée est répartie en quatre (4) zones naturelles, chacune présentant un potentiel agro-écologique différent:

- La Guinée Maritime couvre 18 % de la superficie du pays. Elle comprend une zone côtière marécageuse derrière laquelle s'étend une plaine s'élevant jusqu'au pied des collines du Fouta-Djalon. La pluviométrie annuelle varie de 2 000 à 4 000³ mm et est propice à la culture du riz, du palmier à huile, de la noix de cajou, et de fruits comme l'ananas, les agrumes et la banane.
- La Moyenne Guinée couvre 23 % du territoire. Le massif du Fouta-Djalon en occupe la majeure partie. L'altitude varie de 600 à 1 500 m, sauf au Nord-Ouest où se trouvent des plaines basses. La pluviométrie, variant de 1 250 à 2 000 mm par an, est propice à la culture de l'arachide, du fonio, du manioc, de la mangue, du maïs, des légumes et de la pomme de terre.
- La Haute Guinée, qui représente 39 % du territoire, est une vaste savane peu élevée, traversée par les grandes plaines inondables du Niger et de ses affluents. Le climat est de type soudanien et est marqué par une saison sèche longue de 6 à 8 mois. La pluviométrie variant de 1 300 à 1 700 mm par an est propice à la culture de l'oignon et d'autres cultures maraichères, du fonio, du coton, du karité, du sésame, de la mangue, des tubercules et du riz.
- La Guinée Forestière couvre 20 % de la superficie du pays. C'est une région très arrosée, montagneuse à l'Est et au sud où culmine le mont Nimba (1 752 m de hauteur). Le climat est de type subéquatorial avec une saison des pluies longue de 8 à 10 mois. Les précipitations annuelles varient de 1 700 mm au nord à 2500 mm au sud. La région est propice à la culture du riz, du café, de la banane plantain, du poivre, du piment, du palmier à huile, et de l'hévéa.

La crise engendrée par la maladie à virus Ebola (MVE) a fortement impacté le secteur⁴. Outre la perte des forces productives par les ménages et la déstabilisation des organisations et/ou groupements de producteurs suite à la mort et/ou contamination de certains de leurs membres, les premiers effets de la maladie à virus Ebola (MVE) sur le secteur agricole ont été caractérisés par plusieurs changements de comportement :

- L'abandon des champs par les travailleurs agricoles,
- Le départ de la Guinée de plusieurs expatriés travaillant dans les projets et/ou programmes agricoles,
- La baisse de l'entraide durant les périodes à forte intensité de main d'œuvre (récoltes et entretiens des champs), de la présence des commerçants, des collecteurs et des consommateurs dans les marchés,
- L'arrêt de l'appui-conseil,
- La fermeture des frontières terrestres par certains pays voisins.

Plusieurs autres effets de la MVE ont été constatés dans le secteur agricole :

- La réduction des flux commerciaux des produits agricoles entre les préfectures,

¹ Données relatives au secteur agricole, mai 2013

² Sources : Rapport général de l'enquête agricole campagne agricole 2014-2015

³ Données relatives au secteur agricole, mai 2013

⁴ Source : stratégie de relance post Ebola

- La perte d'importantes quantités de fruits (pommes de terre, ananas) et divers produits horticoles qui étaient destinés à l'exportation due au pourrissement,
- La chute des prix sur le marché local suite à un déséquilibre de l'offre sur la demande.
- Les prévisions révisées disponibles en décembre 2014 estiment une croissance agricole de 3,3% pour 2015 contre une prévision de 5,6% à 7,1% dans le document de stratégie de réduction de la pauvreté réalisé en 2013. Les résultats de l'évaluation rapide de l'impact de la MVE sur l'agriculture et la sécurité alimentaire conjointement réalisée par le Ministère de l'Agriculture avec la FAO et le PAM, du 14 octobre au 3 novembre 2014 sur 17 préfectures, illustrent les inquiétudes relatives à la sécurité nutritionnelle et à la sécurité alimentaire⁵.

Le pays compte relancer le secteur après la victoire sur le virus Ebola qui est sous contrôle depuis près de trois mois.

Stratégie et Vision Sectorielles

Dans les stratégies de développement économique et social élaborées en Guinée depuis plus d'un quart de siècle, le secteur rural est considéré comme le pilier de la croissance. Cependant, la Guinée n'est pas encore parvenue à exploiter son potentiel pour faire de l'agriculture un levier de croissance économique et de stabilité sociale. En effet, plusieurs contraintes d'ordre structurel, technique et financier empêchent le développement de chaînes de valeur compétitives et performantes dans le secteur agricole. Les stratégies récentes du Gouvernement visant à éliminer la plupart de ces contraintes ou à mitiger leurs impacts sur le développement de l'agriculture guinéenne sont consignées dans cinq (5) documents principaux, à savoir :

- Le Plan Quinquennal de Développement 2011-2015 ;
- Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP 3) 2013-2015
- La Politique Nationale de Développement de l'Agriculture (PNDA)-vision 2015
- La Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR) ; et
- La Lettre de Politique de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (LPDPA).

Un document stratégique fédérateur de l'ensemble du secteur rural appelé PNIASA a été élaboré. Ce document, disponible, est un instrument de mise en œuvre de la politique agricole et de la vision de développement dans le secteur.

Cette vision sectorielle traduit la volonté du Président de la République de relancer le secteur agricole afin qu'elle contribue de manière durable à la satisfaction des besoins

alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté. Elle privilégie la souveraineté alimentaire du pays par le développement des filières végétales, animales et halieutiques. Cette vision s'inscrit dans la perspective d'une agriculture moderne et compétitive sur les marchés national, intra-communautaire ou international, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales ainsi que la promotion des entreprises agricoles et d'élevage, grâce à l'implication du secteur privé.

Compte tenu de l'importance du secteur agricole dans l'économie nationale en général et de son potentiel d'impact sur la réduction de la pauvreté en particulier, le Président de la République de la Guinée a énoncé une vision, reposant sur des objectifs fédérateurs et mettant en cohérence les efforts des différents acteurs du secteur.

⁵ Source : Stratégie de relance socioéconomique post-Ebola 2015-2017

Mission

Développer et renforcer les partenariats productifs et multiformes entre les investisseurs privés (étrangers et/ou nationaux), l'Etat guinéen, les donateurs, les institutions de recherche, les organisations de producteurs et autres parties prenantes pour impulser le secteur agricole, stimuler une croissance économique à deux chiffres et créer de la richesse.

Stratégie

Concevoir et mettre en œuvre une approche sectorielle telle que le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA 2013 – 2017), s'articulant autour de dispositifs de pilotage, de concertation et de dialogue, pouvant servir comme tremplin pour une meilleure opérationnalisation de la vision nationale.

Le PNIASA couvre tous les sous-secteurs de l'agriculture au sens large : les productions végétales, animales, halieutiques, le changement climatique et la conservation de la biodiversité. Les actions sont regroupées en 6 programmes prioritaires déclinés en sous-programmes et composantes, dont les objectifs stratégiques sont les suivants :

- Développer durablement la riziculture en améliorant la maîtrise de l'eau ;
- Diversifier les productions vivrières autres que le riz ;
- Promouvoir les exportations agricoles et l'agrobusiness ;
- Améliorer la gestion intégrée des ressources naturelles ;
- Améliorer la qualité des services agricoles (recherche, conseil agricole, contrôle, réglementation, politique) et renforcer les capacités des différents acteurs ;
- Assurer un pilotage et une coordination efficace de la mise en œuvre du PNIASA.

Sa mise en œuvre s'étend sur 5 ans avec un coût global sur l'ensemble des programmes de 881.543.000\$.

Objectif global

Valoriser d'ici à 2025, les potentialités agricoles de la République de Guinée afin de produire annuellement 3 millions de tonnes de riz, générer 1 milliard de dollars de recettes d'exportation grâce à l'agro-business, réduire la facture des importations de produits alimentaires de 500 millions de dollars et professionnaliser 2 millions d'emplois dans le secteur de l'agroalimentaire.

Objectifs spécifiques

- **Objectif spécifique 1:** Assurer de manière durable des revenus réguliers et la sécurité alimentaire pour la population.
- **Objectif spécifique 2:** Accroître de manière compétitive, la production et la valeur ajoutée des cultures vivrières et de rente, des produits de pêche, d'élevage, et de foresterie en ciblant les marchés d'exportation.
- **Objectif spécifique 3:** Améliorer les capacités des producteurs en matière d'organisation, d'identification et gestion des risques et contraintes, de production et recherche de solutions appropriées, grâce à la collaboration avec les institutions de recherche, l'Administration, les ONG, les organisations communautaires et le secteur privé.
- **Objectif spécifique 4:** Rendre les conditions de vie en zones rurales suffisamment attrayantes (électricité, eau potable, santé, nutrition, formation, communication, sports et loisirs, culture, emploi, etc.) pour d'une part freiner l'exode rural et attirer d'autre part les jeunes vivant dans les ghettos urbains vers des économies rurales prometteuses.

Résultats attendus :

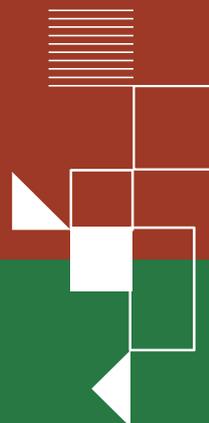
répondre à la demande	Valoriser les ressources humaines	Valoriser les ressources naturelles
1. Demande locale continue de produits vivriers primaires et transformés. 2. Demande régionale et internationale de produits agricoles.	3. Structuration des producteurs 4. pour une utilisation efficace des ressources partagées. 5. Renforcement des capacités locales pour l'optimisation de la production agricole en termes de volume et de qualité. 6. Assistance technique des producteurs pour répondre aux exigences des marchés ciblés.	7. Développement des infrastructures pour la maîtrise de l'eau, la gestion des terres, la protection de l'environnement et la transformation de la production. 8. Recherche sur les pratiques agricoles durables et leur vulgarisation.

*Source : Rapport Final campagne agricole 2013-2014_ République de Guinée

- Indicateurs stratégiques du secteur



Actions Réalisées : Validation du document et large diffusion aux partenaires, organisation de la table ronde avec les bailleurs de fonds, vente du PNIASA comme outil d'opportunité d'affaires auprès des investisseurs internationaux, recherche de financement.



Etat des lieux du secteur

En République de Guinée, les ressources naturelles apportent une contribution substantielle au bien-être économique et social des populations grâce à la multiplicité de leurs produits et services. Parmi leurs modes d'exploitation, l'agriculture, l'élevage et la pêche constituent les principales activités pratiquées par plus de 85% de la population guinéenne. Ces activités rapportent l'essentiel des revenus aux familles rurales.

Sous-secteur de l'agriculture

L'agriculture est le principal secteur d'activité concernant près de 80% de la population guinéenne et la principale source de revenu pour 57% des ruraux. Elle demeure un secteur incontournable pour la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire en Guinée.

La contribution de l'agriculture au produit intérieur brut (PIB) est estimée à environ 15,1% (en 2014⁶). On peut noter que la riziculture est la principale spéculation vivrière, avec 67% des superficies emblavées, 65% des besoins céréaliers du pays, 37% de la population active, 80% des exploitants agricoles, 23% du PIB primaire et 6% du PIB national. De plus, le riz est le premier poste de dépense des ménages guinéens et représente en moyenne 20% de leur budget de consommation, suivi du maïs pour environ 12%. Ces produits sont suivis de l'arachide, des agrumes, du fonio, du mil/sorgho, du manioc et de la patate douce, entre 4% et 6% des dépenses ; la mangue et la banane constituent 1% à 3% des dépenses. Les autres produits représentent moins de 1% des dépenses de consommation des ménages.

De façon générale, les performances productives sont faibles dans l'agriculture vivrière. On estime qu'en moyenne, l'accroissement de la production végétale de 4,8% est plutôt le résultat de l'extension de 3,6% de la superficie cultivée. Les

⁶ Source : cadrage macroéconomique

rendements à l'hectare sont faibles et demeurent nettement en dessous du niveau nécessaire pour faire de l'agriculture le principal moteur de développement économique du pays.

Par ailleurs, la Guinée exporte principalement le café, les fruits et légumes. Les recettes d'exportation agricole, qui représentent environ 11% des exportations du pays, sont faibles et ne peuvent à l'état actuel servir d'alternative aux revenus provenant des exploitations minières afin d'améliorer la stabilité macroéconomique du pays. Le déficit des produits agricoles s'est creusé depuis 2004. Ainsi, en dépit des potentialités du pays en riziculture, la Guinée importe encore environ 35% de la consommation nationale de riz, alors qu'elle possède les capacités d'être un exportateur majeur de céréales.

Pour la campagne 2014-2015, selon les données de l'enquête agricole réalisée par l'Agence Nationale des Statistiques Agricoles (ANASA), la superficie totale mise en valeur au titre des cultures vivrières est de 3 591 141 ha contre seulement 1 339 846 ha en 2000/2001 lors du dernier recensement national de l'agriculture ; soit une extension des superficies emblavées en 14 ans d'environ 2 251 295 ha pour un taux d'accroissement annuel moyen calculé de 12%. En ce qui concerne la principale spéculation (le riz), les superficies rizicoles totalisent 1 690 869 ha emblavés en 2014/2015⁷ ha. La production de riz paddy a été de 1 970 515 (ANASA, 2015).

De plus, l'agriculture guinéenne est du type extensif dominé par un système de culture traditionnelle utilisant très peu d'intrants productifs. Les exploitations de type familial occupent 64% de la population. En général les superficies sont de petite taille en moyenne 3,17 ha avec un faible niveau d'équipement. Elle est fortement dépendante de la pluviométrie pour 95% des superficies emblavées. La production est principalement destinée à la satisfaction des besoins alimentaires de la famille à 65%.

- Sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture

La Guinée dispose de 300 km de côtes et offre un potentiel fort en termes de ressources maritimes diversifiées. La contribution des produits de la pêche à la couverture des besoins en protéines animales est estimée à 40%. La pêche artisanale emploie environ 12 000 pêcheurs exploitant 3 000 embarcations (motorisées ou non) et couvre 80% des besoins des populations. L'évaluation de la contribution de la pêche au PIB sur la base des débarquements réellement effectués, atteignait en moyenne 1,86 % (dont 1,68 % pour les seules filières artisanales) au début des années 2000. Au cours des cinq (5) dernières années, elle stagne autour de 0,8%. Les retombées économiques de la présence de la flottille étrangère dans les eaux guinéennes étant mal connues, l'appréciation de la contribution du sous-secteur au PIB et à la création d'emploi est imparfaite.

Le potentiel halieutique exploitable est estimé entre 150 000 et 250 000 tonnes de poissons par an. Il est composé de quatre (4) grands groupes d'espèces : les poissons pélagiques, les poissons de fond (démersaux), les céphalopodes et les crevettes. Les stocks disponibles offrent encore des possibilités d'exploitation. Le potentiel aquacole est jugé excellent en Guinée Forestière, surtout pour la pisciculture en association avec le riz (riz-pisciculture) et en Basse Guinée pour le développement de la culture des crevettes, de l'ostréiculture, de la pisciculture marine et de la pisciculture continentale. Le potentiel est jugé assez bon en Haute Guinée pour le développement de la pisciculture dans les mares et autres retenues d'eau et en Moyenne Guinée pour le développement de la pisciculture dans les plaines d'inondation et dans les retenues de barrages agricoles et électriques.

Les produits de la pêche sont vendus frais, fumés, séchés, salés-séchés et salés-fumés. Actuellement, les principaux acteurs de la filière comportent une vingtaine d'établissements de traitement, organisés en association (Association Guinéenne des Exportateurs de Produits halieutiques – AGEXPHA), affiliée à la Confédération Nationale des Professionnels de la Pêche en Guinée (CONAPEG). Le contrôle de qualité des produits halieutiques et aquacoles est assuré par le Service Industriel et Assurance Qualité des Produits de Pêche et de l'Aquaculture (SIAQPPA).

En 2006, la Guinée a exporté 6.000 tonnes de poissons entiers frais sur le marché de l'Union Européenne dont la valeur se chiffre à 9 millions d'euros. Des quantités identiques de poissons congelés ont été exportées sur le marché asiatique, notamment en Corée du Sud. Sur le marché américain, des quantités significatives de poissons fumés y sont exportées. Ces quantités sont cependant en deçà du potentiel d'exportation du pays. En effet, malgré son potentiel halieutique exploitable compris entre 150 000 et 250 000 tonnes de poissons par an, la récolte annuelle se lève seulement à 10 000 tonnes contre un objectif national de 12 000 tonnes d'ici 2015 soit à peine 7% de ce potentiel.

Les opportunités d'investissements dans la pêche maritime sont nombreuses, mais on peut tout de même citer les bateaux de pêche, les chaînes de froid ou chambres froides et les usines de transformation et de conditionnement de poissons. Elles portent en particulier sur la construction et l'équipement à Conakry - Port de pêche de Temenetaye de 10 établissements de traitements des produits frais répondant aux normes de qualité sur la base d'un partenariat public privé. D'autres opportunités sont la construction d'une conserverie moderne de poisson et la construction de cinq (5) centres modernes de fumage répondant aux normes de qualité des marchés d'exportation.

⁷ Source : Rapport d'enquête ANASA avril 2015

Sous-secteur des produits de l'élevage

Le cheptel de la Guinée est important avec 4,9 millions de bovins, 1,6 millions d'ovins, 1,9 millions de caprins et 95 000 porcins en 2010. Malgré des conditions de production favorables, le secteur de l'élevage est resté en deçà des attentes, même si sa performance est restée relativement stable au cours de la dernière décennie. En 2014⁸, sa contribution à l'économie nationale s'est élevée à 23,78% du PIB agricole et 3,89% du PIB national. Sa valeur ajoutée (en PIB à prix constant) est passée de 329,06 milliards de francs guinéens en 2007 à 418,04 milliards de francs guinéens en 2014. Le disponible annuel per capita est estimé en 2010 à 13 litres de lait, 8 kg de viande, et 1 kg d'œufs. Ces performances sont en dessous des objectifs de sécurité alimentaire fixés à 15 litres de lait, 15 kg de viande, et 1,4 kg d'œufs per capita.

Les défis majeurs portent non seulement sur le manque de vulgarisation des techniques pouvant améliorer les performances des petits producteurs, mais également sur le renforcement de l'approvisionnement en intrants et équipements d'élevage (aliments, médicaments, petits matériels et races améliorées).

Sous-secteur des produits forestiers

La Guinée dispose également d'une potentialité forestière importante grâce à la diversité des formations végétales existantes. Le patrimoine forestier est évalué à 2,7 millions d'ha, soit 11 % du territoire national. Ces ressources sont réparties essentiellement entre le domaine classé de l'État et le domaine non classé, avec respectivement des taux de couverture estimés à 4,6% et 85,4%. Ces domaines contiennent de nombreuses variétés d'espèces végétales.

La gestion des ressources forestières partagées est essentielle, non seulement du point de vue de la conservation de la biodiversité, mais aussi pour la protection contre l'érosion et pour la valeur économique des produits ligneux et non-ligneux. La Guinée souffre de l'absence de plans régionaux de gestion durable des espaces forestiers, du manque d'harmonisation des différentes législations et de la faiblesse des investissements publics et privés.

La production, l'exploitation, la transformation et la commercialisation des produits bruts et élaborés de la forêt représentent des sources importantes d'emplois et de revenus. Ainsi le marché des produits forestiers est très dynamique mais néanmoins informel. Bien que le pays ait des avantages comparatifs dans ce domaine, le sous-secteur est très peu suivi statistiquement et économiquement malgré son poids relativement important tant sur la balance commerciale, que sur la dégradation des ressources naturelles. Les valeurs réelles des produits forestiers ligneux et dérivés, leur nature et leur usage ne sont pas tout à fait connus. Selon les quelques estimations disponibles, les produits ligneux et non ligneux ont pu mobiliser près de 16 000 000 H/J, soit environ 64 000 emplois à plein temps ou 400 000 000 de francs guinéens en terme financier.

Dans le cadre de la transformation, même si la main d'œuvre reste importante, techniquement il n'y a pas eu de changements significatifs, tant dans la présentation des produits élaborés que dans l'organisation de la filière proprement dite. Jusqu'à présent la technologie reste rudimentaire. Les produits forestiers non ligneux, tels que le miel, le caoutchouc, les fruits, les plantes médicinales, les produits d'origine animale constituent d'importantes sources de revenus dont le volume et la valeur sont très peu évalués et connus. La commercialisation des produits forestiers non ligneux va du simple marché de village où s'approvisionne le consommateur local jusqu'aux créneaux les plus sophistiqués du secteur industriel des pays développés. Les produits de cueillette et de chasse occupent une place prépondérante dans l'alimentation des populations rurales et l'approvisionnement des marchés locaux.

Par ailleurs, les forêts fournissent du bois de feu pour l'énergie, du bois d'œuvre pour la construction et le mobilier, des aliments et des médicaments. Elles protègent aussi le sol contre l'érosion, renferment une biodiversité précieuse, sans oublier qu'elles sont des sources de revenu pour les individus et les familles et offrent des possibilités de loisir. Malheureusement aujourd'hui, le pays est confronté à la dégradation des ressources naturelles caractérisée entre autres par le recul de la forêt. A titre d'exemple, 35 000 ha de forêts disparaissent annuellement en Guinée, pour des causes liées en partie à l'agriculture itinérante. Une étude récente sur les changements enregistrés dans l'occupation des terres en Guinée, montre qu'au cours des 25 dernières années (1975-2000), le recul moyen annuel total des formations boisées est de 27 872 ha/an.

Enfin, les sols, généralement fertiles, subissent une dégradation liée à des pratiques agricoles affectant négativement le couvert végétal (feux de brousse, déforestation, culture sur brûlis, raccourcissement de la durée de la jachère).

Le développement des filières agriculture, élevage, foresterie, pêche et aquaculture répond aux objectifs de promotion des exportations agricoles et de l'agrobusiness, et de l'amélioration de la qualité des services et du renforcement des capacités des organisations professionnelles. Il répond également à l'atteinte de l'objectif de diversification de la production alimentaire et de l'amélioration de la nutrition. Pourtant, toutes ces ressources naturelles qui devraient faire de la Guinée la locomotive de

⁸ Source : cadrage macroéconomique

la sous-région, restent globalement peu valorisées. Pour y remédier, le PNIASA a décliné des objectifs de production fixés à l'horizon 2015.

Objectifs de production à l'horizon 2015 :

filières	Production en 2008	Productions escomptées horizon 2015
Viande bovine	55 360 tonnes	132 800 tonnes
Viande ovine	5 617 tonnes	51 300 tonnes
Viande caprine	7 919 tonnes	
Viande porcine	1 306 tonnes	
Viande volaille	7 506 tonnes	
Œufs	5 600 tonnes	
Miel	1 026 000 litres	1 736 000 litres
Lait	125 000 000 litres	184 000 000 litres
Café	20 000 tonnes	50 000 tonnes
Anacarde	10 000 tonnes	50 000 tonnes
Riz	1 600 000 tonnes	3 000 000 tonnes

Analyse SWOT du Secteur

Dans le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche, forêt), le pays dispose d'une grande diversité de milieux et d'importantes potentialités. Cet avantage naturel n'a jamais été exploité à sa juste mesure en raison de contraintes majeures, d'ordre structurel, technique et institutionnel et au manque de financement qui pèsent sur le développement de l'agriculture guinéenne dont le taux de croissance annuel est passé d'une moyenne de 5% au cours de la seconde moitié des années 90 à 3% pendant la dernière décennie.

Face à cette situation, l'Etat s'est fixé des objectifs ambitieux mais réalistes : assurer la sécurité et l'autosuffisance alimentaires et réduire le sous-emploi en milieu rural. Parallèlement, des mesures d'appui à la production, à la transformation, au transport et à la commercialisation, soutenues par les partenaires au développement, seront mises en œuvre pour relancer les filières.

Défis

Sous-secteur de l'agriculture

Malgré les investissements consentis dans le développement des filières ou productions agricoles, celles-ci restent peu productives et moins compétitives. Les facteurs qui entravent le développement agricole soutenu sont principalement :

- L'insuffisance dans l'effort de financement de l'agriculture. La part du budget national allouée au secteur rural a fortement régressé, passant de 4,6% en 2009 à 3,57% en 2015, selon les projections du DSRP 3. Depuis plusieurs années, le secteur souffre d'un sous-investissement considérable par rapport à

son potentiel de développement et d'amélioration du bien-être des populations ;

- La prédominance d'une agriculture de type familial et de subsistance. En effet, la production agricole est assurée par des exploitations de petite taille et faiblement équipées. La taille des exploitations est inférieure à 3 hectares et le système de culture dominant est la défriche-brûlis (90% des exploitations) ;
- L'insuffisance notoire des infrastructures de maîtrise de l'eau pour assurer l'intensification agricole. Les résultats des campagnes agricoles dépendent encore de la pluviométrie pour 95% des superficies emblavées. Sur un potentiel de 364 000 ha de terres irrigables, seuls 30 200 ha (à peine 9%) sont aménagés faute d'investissement. De même, les superficies aménagées du système de cultures inondées sont faibles par rapport au potentiel de : 20% pour les bas-fonds, 6% pour les plaines intérieures, 3% pour les plaines d'arrière mangrove et 10% pour les plaines de mangrove. Les aménagements de ces zones inondables permettraient d'augmenter significativement les rendements et de multiplier le nombre de récoltes par an ;
- L'accès difficile aux intrants et aux services financiers et la maîtrise insuffisante des itinéraires techniques. L'agriculture guinéenne utilise en moyenne, 5 kg/ha d'engrais comparé à une moyenne de 10 kg en Afrique, 60 kg au Proche-Orient, 130 kg en Asie et une moyenne mondiale de 90 kg par an. Par ailleurs, la faible capacité des structures de recherche et de vulgarisation et le faible développement des liens recherche-vulgarisation ne favorisent pas la génération et la diffusion de technologies performantes et adaptées aux systèmes de production ;
- L'accès parfois difficile au foncier et/ou la sécurisation insuffisante des droits fonciers qui constituent une contrainte non négligeable dans les zones agricoles en général et particulièrement dans les zones les plus peuplées. L'accès au foncier constitue également un problème pour les groupes défavorisés (femmes, jeunes sans emplois, étrangers et handicapés, etc.). L'insécurité foncière des producteurs est un facteur limitant l'investissement privé dans les systèmes

d'exploitation plus intensifs et plus durables ;

- L'inefficacité des systèmes de commercialisation imputable notamment à l'enclavement de certaines zones de production, l'insuffisance des infrastructures et des équipements de marché, au manque d'opérateurs professionnels et aux obstacles tarifaires, administratifs, logistiques et sanitaires ;
- Les conflits d'objectifs au niveau de certaines interventions de l'Etat motivées bien souvent par la fragilité sociale du pays. En effet, le secteur agricole continue à être handicapé par des vestiges du passé tels que les interdictions d'exporter les productions tant que la demande interne n'est pas satisfaite.

L'impact de ces mesures sur le processus d'intégration régionale est mauvais. L'analyse des flux commerciaux intra-régionaux permettra d'en évaluer l'ampleur ;

- En ce qui concerne les cultures de rente, les contraintes à la pleine contribution des filières sont également nombreuses. En effet, l'augmentation de la productivité dans les différentes filières nécessite des investissements importants dans la création de nouvelles plantations et implique le développement des capacités de production des Centres de Multiplication de Matériel Végétal (CPMV) et de l'institution de recherche agronomique de Guinée (IRAG) en vue de l'amélioration du matériel végétal pour la plupart des cultures dont les plantations sont vieillissantes, et le renforcement des services d'encadrement des paysans. Or, depuis plus d'une décennie, les services publics d'appui à l'agriculture fonctionnent au ralenti ou ne sont pas opérationnels.

Sous-secteur de l'élevage

Les facteurs qui limitent le développement du sous-secteur de l'élevage sont de divers ordres. On peut les classer en trois (3) catégories principales:

- Les difficultés d'alimentation et d'abreuvement du bétail, notamment en saison sèche ;
- Les difficultés d'accès aux produits vétérinaires et la persistance des maladies animales ;
- Le faible niveau d'organisation des circuits de commercialisation du bétail et l'insuffisance des infrastructures et des équipements de commercialisation du bétail ainsi que des produits animaux (marchés, abattoirs, moyens de transport,

de conservation et de transformation, etc.).

La persistance de ces contraintes s'explique en partie par le faible niveau de financement des programmes de développement du sous-secteur (environ 1,8% du volume total des investissements alloués au secteur agricole sur la période 2007-2010) et l'insuffisance de la coopération sous régionale qui aurait permis de produire localement, pour un marché plus vaste, les aliments pour bétail et les produits vétérinaires à des coûts compétitifs.

Sous-secteur de la pêche

Les principales contraintes du sous-secteur de la pêche peuvent être regroupées en quatre (4) catégories :

- L'insuffisance des infrastructures de pointe, notamment l'absence de port de pêche industrielle, de chaîne de froid, d'infrastructures de débarquement, de traitement et de conservation, et des infrastructures de base telles que l'eau courante et l'électricité ;
- La faiblesse et/ou les erreurs de stratégie et de politique qui se traduisent par une vision peu claire du développement du sous-secteur et des mandats des structures impliquées dans son fonctionnement, les interdictions périodiques d'exportation des produits de

la pêche vers les pays de la sous-région etc. ;

- Les faiblesses de capacité et la mauvaise gouvernance qui se traduisent par la défaillance des systèmes du suivi, de contrôle et de surveillance des pêches, la surexploitation des principales espèces à haute valeur commerciale, l'inefficacité des actions de conservation et de gestion des stocks, la suspension de l'exportation des produits halieutiques guinéens vers le marché européen, des lacunes dans les négociations et le suivi de l'exécution des accords de pêche et la réalisation de nombreux investissements qui ont absorbé des centaines de millions de dollars sans impact positif sur le développement du sous-secteur.
- De façon générale, la mauvaise performance du secteur agricole guinéen résulte dans une large mesure de la faiblesse de l'investissement public dans ce secteur, avec une allocation annuelle inférieure à 5% du budget général de l'Etat, ainsi que de l'insuffisance notoire de l'investissement privé agricole.

Opportunités

La diversité des conditions climatiques, les ressources hydrauliques et la fertilité des sols confèrent à la Guinée un avantage comparatif naturel dans la production d'une grande variété de spéculations agricoles. Par ailleurs, les possibilités des marchés local, régional et international, l'abondance en matières premières locales et à moindre coût, ainsi que d'autres avantages existants, comme le coût de la main d'œuvre locale, font du secteur agricole un réel secteur de croissance, à forte valeur ajoutée. Eu égard à l'énorme potentiel existant, le secteur offre plusieurs opportunités d'investissement financièrement et économiquement avantageuses. Elles concernent :

- La création d'unités de transformation ;
- La réalisation d'infrastructures et d'équipements de conservation et de conditionnements ;
- La création d'unités de production d'intrants et de divers types d'emballages ;
- La culture fruitière (ananas, mangues, bananes, café, coton, haricot vert, cerises, melon, pastèque, fraise, fleurs coupées, etc.) ;
- Les cultures maraichères : tomates, gombo, etc. ;
- Les plantations d'acajou, café, cacao, coton ;

- Les produits gagnants tels que le petit piment et le beurre de karité qui requièrent un faible investissement, alors que leur transformation renferme une forte valeur ajoutée ;
- La création et le développement des pôles agricoles identifiés comme préalable à la redynamisation des chaînes de valeur agro-industrielles à l'image de la Société Guinéenne des Palmiers à Huile (SOGUIPAH) ;
- La valorisation des techniques innovatrices existantes pour l'amélioration de la production animale (sélection des espèces animales résistantes aux maladies, métissage, stabulation) ;
- L'exploitation de grandes surfaces de terres (ex : 10 000 ha ont été identifiées afin d'être aménagées pour de la riziculture irriguée en Haute Guinée, le long de la Fie et Sankarani).

Par ailleurs, dans un contexte où le marché local est caractérisé par les produits d'importation et les possibilités d'exportation, notamment avec le VISA, l'AGO (African Growth Opportunity Act), les accords UE-ACP et l'appartenance au marché commun de la CEDEAO, ces opportunités constituent de vrais enjeux

économiques. L'agriculture est ainsi un des axes de développement principaux dans la vision de développement des autorités, dans laquelle le secteur agricole se positionne comme l'un des piliers pour faire de la Guinée un pays émergent. Le Président de la République a ainsi affiché une volonté politique forte de dynamiser le secteur et a initié une politique agricole articulée sur les quatre (4) axes suivants :

- Un programme volontariste d'appui direct aux petits exploitants agricoles initié lors de la campagne de 2011-2012 et poursuivi en 2013. Ce programme a permis d'accroître le taux de croissance réelle du PIB agricole à 8% en 2011. Il a notamment augmenté avec succès les quantités de céréales produites, y compris le riz, et contribué ainsi à diminuer le déficit alimentaire du pays (baisse des importations commerciales en 2012 de près de 30% par rapport à 2010) grâce à l'importation et à la distribution d'intrants agricoles et de semences améliorées à des prix subventionnés, et à la mise en place d'un mécanisme d'achat de la production par l'Etat pour soutenir les revenus des paysans, ainsi que l'importation de machines agricoles en 2012 ;
- La mise en place du grand programme d'investissements, le PNIASA, pour appuyer les producteurs dans les domaines clés identifiés (riziculture, diversification des filières, redéveloppement des cultures d'exportation, amélioration de la qualité des services agricoles disponibles, etc.) ;
- La mise en valeur des terres, à travers des aménagements, notamment au niveau de la maîtrise de l'eau et de la construction ou de la réhabilitation de pistes rurales : le Gouvernement a accéléré l'exécution et la clôture des projets d'aménagement rural intégrés précédemment initiés et est en train de finaliser les études et la mobilisation du financement pour plusieurs projets régionaux d'appui intégré au développement rural ;
- La mobilisation de capitaux privés pour valoriser le patrimoine agricole guinéen : en particulier des discussions sont en cours avec des sociétés issues des pays dits des « BRICS » (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) et associés

(Malaisie, Thaïlande...), pour la mise en place d'investissements dans les cultures d'exportation, les bio-intrants, etc., afin de bénéficier du transfert d'expériences de ces pays ayant développé de grandes capacités agricoles et agroalimentaires.

L'agriculture devient donc le secteur qui offre le plus de possibilités pour accélérer la croissance, assurer la sécurité alimentaire, créer des emplois durables, accroître les revenus des pauvres et contribuer à la balance commerciale et au développement de l'agro-industrie. L'objectif stratégique poursuivi par le Gouvernement est d'augmenter durablement la production agricole et contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Dans ce secteur, à forte intensité de main d'œuvre, la première étape consistera à atteindre rapidement l'autosuffisance alimentaire et promouvoir les exportations et l'agrobusiness. La cible visée est d'assurer un taux de croissance agricole de 5,6% en moyenne (scenario de référence) et de plus de 7,1% en moyenne (scenario de croissance accélérée). De façon spécifique, il s'agira de⁹ :

- Améliorer et sécuriser les systèmes de productions agricoles, animales, halieutiques et forestières sur une base durable et protéger l'environnement ;
- Améliorer les qualités des services agricoles et appuyer les organisations de producteurs ;
- Améliorer la compétitivité des filières agroindustrielles et d'exportation sur les marchés nationaux, sous régionaux et internationaux.
- Accroître le taux de mécanisation agricole pour atteindre 650 équipements d'ici 2015 ;
- Aménager 110 000 nouveaux ha avec maîtrise d'eau et 30 000 ha au titre de la réhabilitation en vue d'augmenter et sécuriser la production rizicole ;
- Mettre 20 000 tonnes d'engrais et 1 500 tonnes de semences améliorées à la disposition d'au moins 500 000 petits producteurs par an ;
- Mettre en place un fonds de financement du secteur agricole (y compris le fonds de soutien à la transformation des produits agricoles pour au moins 500 000 petits producteurs) ;
- Construire au moins 1 500 km de pistes rurales par an ;
- Réhabiliter 3 000 km de pistes rurales.

⁹ Source : *Politique Nationale de Développement Agricole (Vision 2015)*

- L'atteinte de ces objectifs reposera sur la mise en œuvre réussie du PNIASA. Les mesures stratégiques porteront sur :
- La mise en place de Zones d'Aménagement Agricole Planifiées (ZAAP) comme solution pour accroître progressivement la superficie moyenne des exploitations, introduire une mécanisation adaptée, améliorer la productivité et la compétitivité des exploitations et accroître les revenus des paysans ;
- La maîtrise de l'eau pour favoriser notamment le développement de petits aménagements villageois (de 6 à 10 ha) permettant une production intensive de légumes pendant la saison sèche après une récolte de riz de la saison des pluies;
- La réorganisation agraire et foncière pour mieux sécuriser la propriété foncière et faciliter l'accès des femmes, des jeunes et des investisseurs à la terre ; entres autres, le Gouvernement veillera à compléter dans les meilleurs délais le dispositif législatif et règlementaire existant sur le plan foncier par la promulgation de la loi et la prise des décrets et arrêtés d'application. Il mettra en place des commissions foncières au niveau des communautés rurales et parallèlement un projet pilote de sécurisation foncière couvrira 40 Communes Rurales et procédera à la formation et la sensibilisation des communautés de base à la législation foncière ;
- La structuration du monde rural et la professionnalisation de l'agriculture pour favoriser l'émergence d'organisations professionnelles agricoles (OPA) fortes et véritablement représentatives (incluant femmes et jeunes) afin de permettre à la Guinée de pénétrer les marchés à l'exportation;
- La réhabilitation/construction des infrastructures rurales pour désenclaver les zones de production et faciliter l'écoulement des produits ;
- La diffusion de l'information sur les marchés et la stabilisation des prix pour donner aux opérateurs un accès en temps réel aux informations dont ils ont besoin afin de profiter des opportunités du marché et améliorer leur productivité et leur compétitivité;
- La création d'opportunités pour l'exportation par la consolidation des acquis du Centre d'Appui aux Formalités d'Exportation – CAFEX (guichet unique) dans le domaine de la facilitation des formalités d'exportation ;
- La transformation des produits agricoles par la mise en place d'un Fonds de soutien pour les petits producteurs. La première transformation, qui intervient souvent près des lieux de production, sera dans un premier temps fortement encouragée à large échelle, afin de procurer des revenus supplémentaires aux petits producteurs ruraux. Pour les autres étapes de la transformation, il sera créé les conditions et des mesures d'incitation seront prises pour permettre au secteur privé de créer des unités de transformation des excédents agricoles et assurer la commercialisation des produits ;
- Le renforcement des capacités institutionnelles ; et
- La promotion de la recherche en matière de productivité agricole en y mettant les moyens pour que des variétés plus performantes et plus génératrices de valeur ajoutée soient sélectionnées dans les filières les plus porteuses.

Sélection des Projets

Critères de Sélection des Projets **Structurants**

La Guinée offre d'innombrables opportunités d'investissements dans l'agriculture, la pêche et l'élevage. En agriculture, les opportunités présentées concernent entre autres les cultures d'exportation telles que le riz, le café le palmier à huile, l'hévéa, l'ananas, la mangue, l'anacarde, etc. ; et les cultures de niche telles que le karité, le sésame, etc. Ces cultures présentent toutes les caractéristiques suivantes :

- Elles ciblent une chaîne de valeur et offrent des opportunités de maximisation des avantages comparatifs du pays.
- Elles présentent un fort potentiel de renforcement de l'image de marque et de la différenciation de la Guinée sur les marchés africains et mondiaux.
- Les chaînes de valeur offrent des opportunités prometteuses de mise à échelle et d'exploitation à grande échelle et un accès aux marchés plus larges.

- Les chaînes de valeur peuvent entraîner une forte demande et des investissements promettant des effets induits élevés sur la croissance économique et l'impact social.
- Les chaînes de valeur démontrent des preuves de leçons positives tirées de montages de programmes PPP (financier, valorisation des ressources humaines) dans des pays comparables à la Guinée. Dans l'élevage, les opportunités d'investissement concernent l'aviculture, la production d'aliments de bétail, de viande et de lait. Dans la pêche, les opportunités dans la pêche continentale, la pisciculture et la pêche maritime ont été mises en exergue. Des projets spécifiques en recherche de financement ont également été identifiés. Ces projets et opportunités s'inscrivent dans les différents axes du PNIASA qui se déclinent en 6 programmes :
 - P.1 : Développement durable de la riziculture.
 - P.2 : Diversification de la production alimentaire et amélioration de la nutrition des populations.
 - P.3 : Promotion des exportations agricoles et de l'agrobusiness.
 - P.4 : Gestion durable des ressources naturelles.
 - P.5 : Amélioration de la qualité des services agricoles et appui aux organisations de producteurs.
 - P.6 : Renforcement institutionnel pour la mise en œuvre du PNIASA.
- (agriculture, élevage, pêche, foresterie) à travers un marketing de qualité.
- Développer une intelligence économique par rapport aux enjeux des marchés et à l'environnement rural pour guider des décisions rationnelles en rapport avec des stratégies qui visent la réalisation de la sécurité alimentaire, le respect des normes de l'exportation, la substitution des importations, la création d'emplois durables et la préservation de l'intégrité de l'environnement.
- Mettre en synergie les talents locaux et les compétences étrangères pour institutionnaliser des systèmes durables conformes aux normes internationales sur le transfert de technologie, la bonne gouvernance, le recouvrement des coûts et la compétitivité au niveau mondial.
- Travailler en parfaite synergie avec le secteur public afin d'éviter la duplication des efforts et d'éviter la dépendance malsaine des exploitants agricoles vis-à-vis de l'Etat.
- Récapitulatif des opportunités d'investissement structurantes et des besoins en financement

Cahier de Charges des Investisseurs Potentiels

La mise en œuvre réussie des projets sélectionnés nécessite le respect de certaines conditions. En effet, il s'agit de :

- Observer les normes internationales de production (Eurep-Gap/GLOBALGAP/Commerce Equitable/Produits organiques) en vue de la certification et de l'accréditation des produits (pratiques agricoles respectueuses des normes techniques et socialement responsables) en mettant l'accent sur l'analyse des risques et la mise en place de systèmes de contrôle au niveau des points stratégiques de la chaîne de production.
- Promouvoir le label « Made in Guinea » par la différenciation des produits guinéens au niveau des marchés internationaux et présenter les avantages comparatifs des produits guinéens

Grille de catégorisation des investisseurs

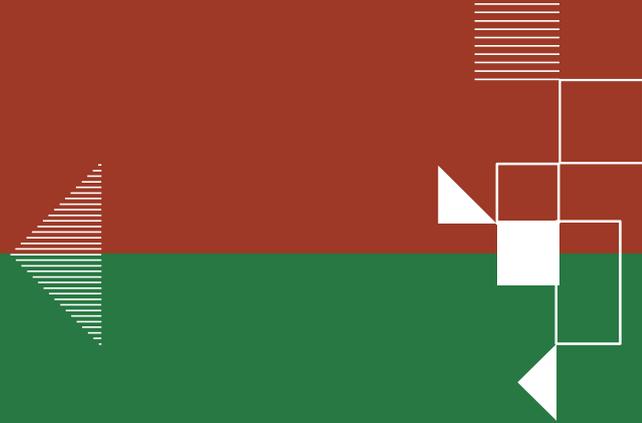
Catégorisation et classement	Catégorie C	Catégorie B	Catégorie a	Catégorie aa
Montant de l'investissement en dollars US	100 000 - 1 million	1 -5 millions	5-20 millions	Plus de 20 millions
Opportunités d'investissement / projets	Catégorisation des investisseurs	Modalité de l'investissement	niveau d'intégration avec le pniasa	
Général				
9. Recensement national de l'agriculture et de l'élevage (RNAE)	A	PUBLIC	Moyen	
Agriculture				
10. Aménagement des terres et réalisation d'infrastructures rurales	AA	PPP	Fort	
11. Promotion des cultures d'exportation agricoles : café, palmier à huile, hévéa, ananas, mangue, anacarde	A et B	PPP ou PRIVE	Fort	
12. Production et transformation des produits de niche : sésame, karité, fonio, café Ziama, petit piment, gingembre, miel, poivre, cannelle et essence de parfumerie	A, B et C	PRIVE	Fort	
13. Développement de la riziculture	A, B et AA	PRIVE	Fort	
14. Projet rizicole dans la vallée des fleuves Fie et Sankarani	AA	PPP	Fort	
Elevage				

15. Opportunités d'investissement dans l'élevage (couver, production d'aliments de bétail, abattoir, sélection et croisement des animaux)	AA et A	PPP	Fort
16. Création d'un complexe avicole	A	PRIVE	Fort
17. Développement de la production intensive de viande et de lait à partir des fermes de Ditinn et de Famoila	A	PPP	Fort
Pêche			
18. Développement de la pisciculture et de la pêche continentale	A	PPP	Fort
19. Développement de la pêche maritime	A, B et C	PPP	Fort

Annexes

Le cadre institutionnel du secteur agricole en Guinée est constitué principalement par:

- Le Ministère de l'agriculture : il assure la supervision administrative et technique du secteur. Ses tâches incluent l'élaboration et le suivi de l'application de la législation et de la réglementation en matière agricole, la définition des politiques régissant les activités du secteur, la mobilisation d'acteurs publics et privés pour son développement, la conception et la gestion (mise en œuvre, suivi, contrôle/évaluation d'impact) des programmes à mettre en œuvre, le développement des infrastructures d'aménagements hydro-agricoles (iii) et des pistes rurales.
- Le Ministère de l'élevage assure la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités suivant la politique nationale du secteur dans le domaine de l'élevage.
- Le Ministère délégué chargé de l'environnement est chargé entre autres « d'intégrer la dimension préservation de l'environnement » dans les projets et programmes de développement, d'assurer la protection de l'environnement contre toutes les formes de dégradation en collaboration avec les structures concernées, et de veiller à l'exploitation rationnelle des forêts et de la faune sauvage.
- Le Ministère de la pêche et de l'aquaculture assure la conception, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités suivant la politique nationale du secteur dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture.
- Les Chambres consulaires constituées de la Chambre nationale de l'agriculture et de la Chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat sont des structures du secteur privé qui ont pour mission de collecter et de diffuser les informations économiques et techniques à leurs adhérents, ainsi que de représenter et de défendre les intérêts de leurs membres.
- L'Agence de promotion des investissements privés (APIP-GUINEE) est chargée d'encourager et de soutenir le développement des investissements directs étrangers et nationaux, de contribuer d'une part à l'amélioration de l'environnement des affaires, et d'autre part au développement des zones industrielles et d'activités économiques, ainsi qu'à leur régulation.
- L'institut de recherche agronomique de Guinée (IRAG) est chargé de conduire les activités de recherche sur les productions végétales, animales, halieutiques et forestières ; l'information scientifique et la pré-vulgarisation des résultats pertinents.
- L'Agence nationale pour le développement agricole et la sécurité alimentaire (ANDASA) s'assure que les activités dans le secteur agricole sont en ligne avec la vision nationale 2025 du chef de l'Etat. L'ANDASA fait également office d'interface entre les ministères sectoriels du développement rural et les organisations paysannes, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers.



Recensement national de l'agriculture et de l'élevage (RNAE)

Les efforts du Gouvernement en matière de politique et stratégie de développement agricole se matérialisent à travers l'élaboration de documents de référence en matière de politiques et stratégies nationales agricoles,

notamment :

- ▶▶ Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP III – 2013-2015);
- ▶▶ La Politique Nationale de Développement de l'Agriculture vision 2015 (PNDA : Vision 2015) ;
- ▶▶ La Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture;
- ▶▶ La Lettre de Politique de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (LPDPA);
- ▶▶ Le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA 2013-2017);
- ▶▶ La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA);
- ▶▶ Les Programmes de Développement de la Riziculture Irriguée en Guinée (PDRI).

- En termes d'intégration aux objectifs mondiaux
- ▶▶ Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD);
- ▶▶ Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) surtout dans sa composante Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) ;
- ▶▶ Les Stratégies Pays des donateurs bilatéraux et multilatéraux (PNUD, FIDA, UE, BAD, FAO, AFD, BM, USAID).

Justification / Demande

Le but du projet est l'amélioration de la production et de la diffusion des statistiques agropastorales pour répondre aux besoins en données pour le suivi du programme de société du Président de la République, le pilotage de la Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA vision 2015), le Programme National des Investissements Agricoles et de la Sécurité Alimentaire (PNIASA), le Plan Quinquennal de Développement de l'Élevage (2011 – 2015), la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) et le suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) par :

- La conduite du Recensement National de l'Agriculture et de l'Élevage (RNAE) ;
- La mise en place et le développement d'un système moderne de diffusion et d'archivage des données statistiques agropastorales Country STAT-Guinée, guichet unique rapidement et facilement accessible sur le web;
- La préparation des dossiers techniques du système permanent intégré des statistiques agropastorales.

Cadre Institutionnel

Le projet sera placé sous l'égide du Ministère de l'Agriculture et du Ministère l'Élevage, avec la collaboration du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture et du Ministère du Plan. Le Recensement National de l'Agriculture et de l'Élevage (RNAE) sera exécuté par l'Agence Nationale des Statistiques agricoles et Alimentaires (ANASA), sous la coordination du Conseil National de la Statistique (CNS), du Comité Technique de la Statistique (CTS), du Bureau Central du Recensement National de l'Agriculture et de l'Élevage (BCRNAE), du Comité Régional du Recensement National de l'Agriculture et de l'Élevage (CR/RNAE) et du Comité Préfectorale du Recensement National de l'Agriculture et de l'Élevage (CP/RNAE).

Synergies

- Le projet nécessitera une coordination des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture.

Impacts

- Impact technique : Ce projet permettra de disposer de statistiques agropastorales fiables.

Montage du Projet

Exécution du Projet

Phase I (Projet FA O TCP/GUI/...) (Janvier 2013-Décembre 2014): Assistance préparatoire au Recensement National de l'Agriculture et de l'Élevage (RNAE)

- Renforcement des capacités techniques et opérationnelles.
- Préparation administrative du RNAE: Elaboration des textes législatifs, mise en place et opérationnalité des organes du RNAE et renforcement des capacités techniques et opérationnelles.
- Préparation technique du RNAE: Elaboration et finalisation de la méthodologie et des documents techniques ; préparation de la cartographie du RNAE ; Elaboration et finalisation des programmes de traitement informatique ; Elaboration et finalisation de la stratégie de communication multimédia ; Elaboration et finalisation des plans de tabulation et d'analyse; Evaluation des résultats du recensement pilote ; Initiation du système d'information géographique
- Actualisation du document de projet principal RNAE.

Phase II (Janvier 2013 – Décembre 2014) : Réalisation du Module de Base et du Module sur la Collecte des Données Communautaires (Dénombrement exhaustif)

Les données structurelles seront collectées pendant 2,5 mois par dénombrement exhaustif directement auprès de l'ensemble des exploitations agropastorales et d'autres informations seront recueillies auprès des communautés territoriales.

- Exécution sur le terrain du Module sur la Collecte des Données Communautaires. Il s'agit de situer dans chaque village toutes les infrastructures sociales, économiques et communautaires telles que : Caractéristiques générales; Caractéristiques agricoles; caractéristiques pêche; Caractéristiques foret; État de l'environnement; Routes, pistes rurales et enclavement; Eau et électricité; ponts, lieux de cultes, écoles et collèges ; Accès aux infrastructures de base; Unités de transformation et artisanat; Principaux marchés; Sites et festivités; Activités économiques, emploi et vocations; Accès aux intrants,

au conseil et au crédit ; Cohésion sociale, intégration et conflits; Sécurité alimentaire; Perspectives de développement.

- Exécution sur le terrain du Module de Base (Identification et emplacement de l'exploitation agricole ; Statut juridique de l'exploitant agricole ; Sexe de l'exploitant agricole ; Age de l'exploitant agricole ; Taille du ménage ; Objectif principal de la production de l'exploitation ; Superficie ; Modes de faire-valoir ; Présence d'irrigation ; Types de cultures temporaires et permanentes ; Effectif du cheptel ; Présence d'aquaculture ; Présence de forêts et d'autres terres boisées ; Utilisation des moyens de production ; Autres activités de production économique de l'entreprise).
- Traitement, analyse et publication des résultats du module de base et du Module des Données Communautaires, y compris : Elaboration de la base de sondage ; Tirage de l'échantillon pour les modules complémentaires/thématiques.

Phase III (Janvier 2015 – Décembre 2016) : Réalisation des Modules complémentaires/Thématiques (Dénombrement par sondage)

Exécution sur le terrain des Modules Complémentaires par la réalisation des enquêtes concernant les modules suivants :

- ▶▶ Module Agriculture;
- ▶▶ Module Elevage;
- ▶▶ Module Pêche;
- ▶▶ Module Horticulture.
- Traitement, analyse et publication des Modules Complémentaires.
- Préparation des dossiers techniques des enquêtes thématiques (Agriculture, Elevage, Suivi des marchés, etc.) du système permanent intégré des statistiques agropastorales

Phase IV (Janvier 2013 – Décembre 2016) : Country STAT-Guinée

•• Mise en œuvre et le développement d'un système moderne et convivial d'archivage et de diffusion des résultats du RGA, des différentes enquêtes et des autres données statistiques administratives sur l'alimentation et l'agriculture avec la plateforme Country STAT.

Montage Financier

- COUT DE LA PHASE I : 442.715 \$US (3.099.005.000 GNF) APPORT FAO
- COUT DE LA PHASE II : 6.467.790 \$US (45.274.530.000 GNF)
- COUT DE LA PHASE III ET PHASE IV : 3.845.730 \$US (26.920.110.000 GNF)

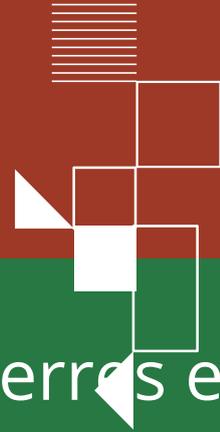
Dr N'Famara CONTE
Secrétaire Général – Ministère de l'Agriculture

Tel : 00224 664 387 838/621 972 614,

E-mail : contenfam52@yahoo.fr

Dr Famoï BEAVOGUI
Directeur Général – Institut de Recherche
Agronomique de Guinée (IRAG)
beavoguifamoi@gmail.com

00224 628 58 65 10



Aménagement des Terres et Réalisation d'Infrastructures Rurales

Contexte du Secteur

La Guinée est un pays qui regorge de ressources naturelles lui conférant un potentiel de croissance suffisant pour émerger de la pauvreté. Ces ressources naturelles constituent un élément déterminant dans la mise en valeur des importantes opportunités de compétitivité du secteur agricole. Leur préservation exige, de la part des investisseurs, d'orienter l'agriculture sur des sentiers plus durables et moins prédateurs de ces ressources. Parmi ces ressources, on dénombre 6,2 millions de terres arables dont seuls 1,6 millions d'hectares sont actuellement exploités grâce en grande partie, aux investissements importants consentis par l'Etat dans l'aménagement des infrastructures rurales.

En dépit des investissements importants consentis au cours des dernières années, les besoins du secteur rural en matière d'équipements et d'infrastructures restent encore très élevés pour densifier les réseaux de desserte rurale et poursuivre l'amélioration de la mise en valeur du potentiel agricole. Les statistiques du PNIR2 montrent l'existence de 43 363 Km de pistes dont 16% de routes nationales, 66% de routes communautaires et 18% de routes préfectorales. On note que 21% des routes préfectorales et 33% des pistes communautaires sont dans un état très défectueux.

En outre, la Guinée dispose d'un réseau de pistes rurales d'environ 13 000 kilomètres entrecoupé par 1 300 cours d'eau avec des précipitations d'environ 1 500 – 4 000 mm d'eau.

Dans leur nouvelle vision de développement agricole, les autorités guinéennes tiennent à faire gagner à l'agriculture familiale et à l'entrepreneuriat agricole beaucoup plus de parts de marché intérieures et extérieures. A travers cette vision nationale qui intègre la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA), la Guinée est résolument tournée

vers l'avenir pour assurer la sécurité alimentaire et pour relever substantiellement les revenus des populations tant au niveau national que dans le cadre de l'intégration régionale.

A cet effet, il est prévu de mettre en valeur une grande partie du potentiel en terres irrigables estimé à 364 000 hectares dont moins de 8% sont actuellement mis en valeur.

Ainsi, face aux mutations du commerce mondial qui s'inscrivent dans les dynamiques de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et des Accords de Partenariat Economique avec l'Union Européenne (APE-UE), l'économie guinéenne s'insérera dans ces processus tout en préservant les valeurs d'équité et de solidarité.

Enjeux et Perspectives

Cinq des six programmes du PNIASA ainsi que leurs 23 sous-programmes s'articulent sur le besoin pressant d'accroître la productivité agricole comme préalable pour l'atteinte des objectifs de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté. A cet effet, durant les cinq premières années de sa mise en œuvre, le poids des infrastructures est très important correspondant à plus de 49 % des coûts totaux du PNIASA soit US\$ 550 millions.

La projection des recettes publiques sur la base d'une croissance moyenne de 3% de la richesse nationale au cours des 10 prochaines années montre que le Gouvernement Guinéen ne serait pas en mesure de financer l'ensemble des programmes du PNIASA.

Le besoin annuel de financement extérieur du PNIASA se situe entre 60%-70% au cours des deux premières années et baisserait jusqu'à 15%-20% au cours des trois dernières années. Ceci impose non seulement la recherche d'un partenariat élargi (3P+, Build Operate Transfer – BOT etc.) qui réunirait l'Etat, les bailleurs, les investisseurs, les sociétés de mines, les ONG, les organisations de producteurs, les institutions financières etc. mais également l'obligation de travailler en synergie pour concevoir et mettre en œuvre les stratégies efficaces visant le recouvrement des coûts, la rentabilisation des investissements et la pérennisation des acquis.

Pertinence de l'Investissement

L'agriculture de la Guinée est principalement celle de la subsistance dominée par un système traditionnel d'exploitation familiale à faible productivité. Or, le pays dispose d'un potentiel agricole immense encore peu exploité avec des conditions naturelles propices à l'agriculture, entre autres, une forte pluviométrie un important potentiel de plaines fluviales. Ainsi le pays devrait mettre à profit cet avantage naturel pour intensifier son agriculture, principalement par l'aménagement des superficies sous gestion rentable et durable visant l'exploitation des cultures et variétés à haut rendement. Le coût élevé des infrastructures se justifie par l'inexistence et/ou la destruction très avancée du tissu infrastructurel face aux besoins de maîtrise de l'eau, de la transformation des produits agricoles, animaux et forestiers, le désenclavement des zones de production et d'accès aux marchés locaux, nationaux et internationaux.

Justification / Demande

Plus de 4 millions de petits producteurs en Guinée tirent leur subsistance de l'agriculture. L'aménagement des terres agricoles ainsi que les activités liées à la maîtrise de l'eau et au désenclavement des zones de production sont hors de portée des paysans de par les moyens financiers élevés qu'ils requièrent. Ceci explique en partie non seulement la petite surface (1,7 ha en moyenne) des exploitations agricoles mais également le faible taux (8%) d'exploitation des potentialités d'irrigation en Guinée.

Cadre Légal et Institutionnel

Cadre réglementaire

- Politique Nationale de Développement de l'Agriculture 2007(PNDA) dont des dispositions complémentaires sont en cours pour améliorer les prévisions Code Foncier et Domaniale (1992) en ce qui concerne la sécurisation foncière en milieu rurale
- Code des Collectivités Locales de 2006
- Code des investissements de 1995
- Décret n° 043 du 25 février 2011, qui stipule que : « Le Ministère de l'Agriculture n'est plus habilité à assurer la mise en place des infrastructures de transformation et de commercialisation des produits agricoles, désormais réservée au secteur privé. »
- Cadre de certification (Eurep-Gap/GLOBALGAP/Commerce Equitable/ Produits organiques) régissant les normes techniques de production en vue de la certification et l'accréditation (pratiques agricoles respectueuses des normes technique et socialement responsables).

Cadre institutionnel :

- Ministère de l'Agriculture
- Chambres consulaires
- Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP)
- Institution de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG)
- Agence nationale pour le développement agricole et la sécurité alimentaire (ANDASA)

Synergie

- La petite irrigation en Guinée 2001, FAO : les études ont identifié 364 000 hectares de terres irrigables
- 49% du budget du PNIASA (US\$1.1 milliards) cible les infrastructures
- Effets accélérateurs dans la mise en bail de terres aménagées et prêtes à être valorisées par les investisseurs
- Opportunité de maîtrise d'eau à faible coût par rapport aux autres pays de la sous-région
- Meilleures possibilités de valorisation des investissements agricoles à travers le désenclavement des zones de production et d'accès aux marchés
- Effets d'entraînement des différents grands projets pour l'opérationnalisation de la vision agricole.
- Opportunité de mettre l'Etat au centre des décisions foncières relatives à la sécurité nationale
- Opportunité de collecter, gérer et maîtriser avec précision les statistiques et informations géographiques concernant la maîtrise de l'eau et l'accès équitable aux ressources

Tableau : Volet maîtrise de l'eau et désenclavement

Désignation	Composantes	Quantité	Coût estimé (Us Dollars)	Observations
Projet d'intensification de la riziculture familiale en Guinée par la réhabilitation des périmètres		30 000 ha	120 000 000	Financement Guinéen t partenaire
Nouvel aménagement hydro-agricole et de mise en valeur des petites et moyennes plaines	Investissements pour les infrastructures et équipements hydro-agricoles	20 800 ha	124 800 000	PPP
Etudes et réhabilitation de pistes rurales, Construction d'ouvrages de franchissement		3000 km 1500 ml	84 000 000 55 500 000	PPP
Construction et équipement de plateformes régionales de conservation, transformation et commercialisation des produits agricoles		5	15 000 000	PPP
Projet d'aménagement hydroagricole de grandes plaines	Projets d'aménagement des plaines de Mangrove, alluviales et fluviales	25 000 ha	150 000 000	BOT
	Aménagement des parcelles pour la production des cultures horticoles et industrielles d'exportation			
Total			548 500 000	

Impact

Economique

- Assurance d'une base pérenne pour accroître la productivité agricole, les revenus des ménages, dynamiser l'économie rurale et poser ainsi les jalons d'une croissance économique
- Garantie de la rentabilité de l'investissement

Social

- Augmentation d'emplois professionnalisés en milieu rural
- Amélioration des qualités nutritives des régimes alimentaires des familles
- Meilleure définition et suivi des indicateurs concernant l'accès équitable aux ressources productives et aux marchés Politique

- Assurance d'un développement équilibré de chaque région suivant leurs potentialités agricoles
- Opérationnalisation du Code Foncier et Domanial

Environnemental

- Assurance d'utilisation des techniques et technologies modernes d'exploitation et de conservation de l'environnement
- Meilleure gestion intégrée de fertilisation des sols (rotation des cultures, recyclage des matières organiques, etc.)

Montage du Projet

Tableau Rôles et responsabilités (modèle 3P+ et BOT)

Etat et ses bailleurs	investisseurs Privés	OnG et autres Partenaires
Attribuer les terres et définir les réglementations et les droits fonciers en officialisant la mise en bail des terres agricoles	Identifier et importer les engins, technologies et techniques modernes et appropriés	
Assurer une participation financière et veiller à la mise en place des systèmes de suivi des composantes sociales et environnementales	Mettre en place de manière honnête, et transparente les capitaux nécessaires	Appuyer le partenariat dans la mobilisation des contreparties des populations (en nature ou en argent)
Définir un cadre juridique ainsi que les dispositions fiscales pour attirer les capitaux étrangers	Conseiller et collaborer avec l'Etat et ses structures techniques pour une meilleure capacitation et transfert de technologie	Appuyer le partenariat dans l'opérationnalisation des systèmes d'information et de surveillance géographique
Investir pour la réalisation des infrastructures structurantes dans les plaines sélectionnées qui seront supportées par des ressources publiques, par l'Etat et ses partenaires financiers. Il s'agit de barrages ou retenues collinaires à usages multiples, canaux principaux d'irrigation et de drainage, d'ouvrages de prise d'eau, de stations de pompage, de pistes et ponts ruraux, etc.	Investir dans la réalisation des infrastructures économiques de production qui relèveront du privé avec toutefois un accompagnement conséquent de l'Etat pour les études et la recherche du financement. Ces investissements visent à donner les bases de la mutation de l'agriculture de subsistance vers une agriculture moderne répondant aux besoins du marché, créatrice d'emplois et de richesse. Il s'agit en premier lieu des infrastructures de stockage, de transformation/conservation et de commercialisation	Appuyer les organisations des structures paysannes dans le transfert et la maîtrise des innovations

<p>Installer des professionnels agro-industriels en BOT</p>	<p>Prendre en charge la gestion de toute l'assistance technique et financière</p> <p>Assumer la responsabilité de l'investissement dans les infrastructures de production (ouvrages d'irrigation, de drainage, de transformation et de commercialisation)</p> <p>S'assurer de la viabilisation de ces investissements, en développant des partenariats locaux sur site avec les agriculteurs dans des domaines comme l'approvisionnement en intrants et équipements agricoles des producteurs et de leurs organisations professionnelles (groupements, unions, fédérations ou coopératives),</p> <p>le suivi et l'encadrement de leurs exploitations agricoles, la commercialisation de leurs productions agricoles et le crédit</p> <p>Jouer le rôle de leader pour mettre à l'échelle et pour étendre les modèles réussis dans d'autres secteurs de production (fruitier, caféier, etc.)</p>
---	--

Montage Financier

- Appel d'offres (ouvert ou restreint) aux investisseurs potentiels avec le concours des bailleurs
- Contrepartie conséquente de l'Etat (comme définie dans le PNIASA)
- Contribution des institutions financières (monétisation de la valeur de terres aménagées/mises en bail)
- Invitation des sociétés minières comme actionnaires et/ou contributeurs aux contreparties
- Développement d'une grille nationale de classification des investisseurs sanctionnée par des avantages fiscaux correspondants à chaque catégorie
- Diversification des modalités de financement avec l'invitation et l'orientation des ONG pour la mise en œuvre du projet.

Les Leçons clés et leurs implications

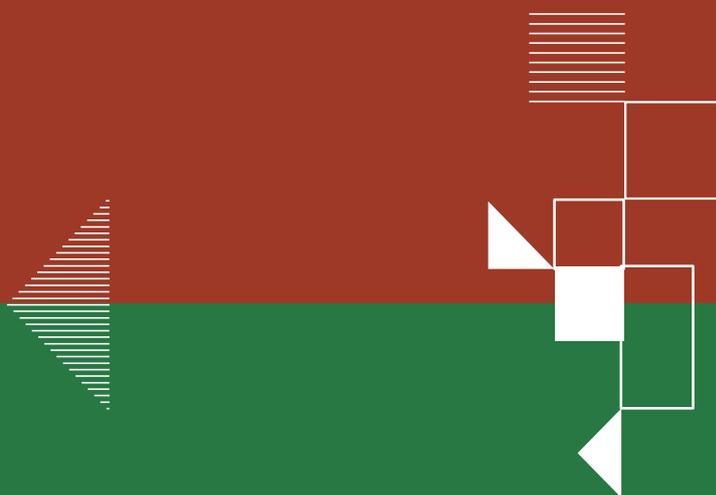
Les leçons clés	Les implications stratégiques
<p>L'approche individuelle d'investissement (soit par l'Etat seul ou un investisseur seul) montre ses limites en matière de durabilité et de rentabilité</p>	<p>Le PNIASA est une initiative innovatrice conçue pour la mise en cohérence et la maximisation des synergies</p>
<p>Le postulat général que la Guinée dispose d'une main d'œuvre agricole abondante et abordable, s'avère erroné. En effet cette main d'œuvre n'est ni professionnelle ni disponible face à une concurrence croissante des mines et des villes</p>	<p>L'Etat prescrit une politique de ciblage en masse et de professionnalisation de la véritable main d'œuvre agricole, qui représente 69% des populations afin de la rendre productive et disponible pour relever les défis de la modernisation du secteur agricole</p>

Les échelles non rentables des opérations sapent l'efficacité et la compétitivité du secteur agricole. En raison de leurs faibles volumes d'opérations, les intermédiaires et les exportateurs sont très fragiles et inefficaces. Ils ont donc, recours à des pratiques commerciales opportunistes qui se traduisent par la faiblesse des investissements et des innovations

L'Etat affiche une forte volonté de créer des pôles agricoles (agropoles) à travers de gros aménagements pouvant regrouper une masse critique des exploitants et des intermédiaires

Dr. N'Famara CONTE
Chevalier Ordre du Mérite Agricole R.F / Directeur
National Génie Rural
Secrétaire Général – Ministère de l'Agriculture
contenfam52@yahoo.fr
00224 655 38 78 38

M. Mandiou TOURE
Directeur National du Génie Rural – Ministère de
l'Agriculture



Promotion des Cultures d'Exportation Agricoles : Café, Palmier à huile, Ananas, Hévéa, Mangue, Anacarde

Contexte du Secteur

Les cultures d'exportation peuvent constituer une ressource essentielle pour l'économie guinéenne. Cependant, leurs exportations restent encore fortement dépendantes des matières premières traditionnelles peu ou pas transformées. De plus, les cascades tarifaires (taxation croissante à l'entrée sur le marché européen en fonction du degré de transformation) et les régimes commerciaux préférentiels ont encouragé les exportations de matières premières non transformées, laissant échapper ainsi les possibilités d'accroître la valeur ajoutée et l'emploi. En dehors de certaines filières d'exportation relativement bien structurées, la plupart des productions agricoles et alimentaires de la Guinée n'arrivent pas à satisfaire les marchés nationaux, régionaux ou internationaux du fait, entre autres, des faiblesses en matière de structuration des filières ainsi que de l'organisation des acteurs aux différents stades de production, transformation, stockage et mise en marché. Le faible niveau des exportations agricoles de la Guinée (environ 1 000 tonnes de mangues sur plus de 30 000 tonnes de potentiel d'exportation, 500 tonnes d'ananas sur plus de 5 000 tonnes, 20 000 tonnes de café sur plus de 50 000 tonnes, 10 000 tonnes d'anacarde, etc.) en constitue une illustration.

La commercialisation soulève quatre (4) problèmes : (i) l'isolement du producteur par rapport au marché ; (ii) l'insuffisance des infrastructures ; (iii) les obstacles tarifaires, administratifs, logistiques, sanitaires ; et (iv) le manque d'opérateurs professionnels. Un tel environnement ne favorise pas les initiatives privées alors qu'il existe des opportunités nombreuses et diversifiées d'exportation (certaines variétés d'ananas, banane douce, légumes, fleurs et plantes ornementales) qui ne peuvent être exploitées que par le développement du professionnalisme.

C'est pour cette raison que la Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA)-vision 2015 a inscrit en bonne place la relance des exportations agricoles. Cette politique est en harmonie avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), adopté en 2003 à Maputo et la politique agricole de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP). Le marché sous-région représente en effet, un potentiel de plus de 220 millions de consommateurs de fruits et légumes, de produits halieutiques, de produits animaux et forestiers non ligneux. Il offre à la Guinée un environnement favorable, caractérisé par des mécanismes régionaux notamment, le Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO.

La République de Guinée est par ailleurs bénéficiaire de plusieurs schémas de préférences commerciales notamment, le Système Généralisé de Préférence Commercial (SGP) dans le cadre des échanges commerciaux avec l'ensemble des pays développés, le régime « Tout sauf les armes » de l'Union Européenne (le Système Généralisé de Préférence Commercial – SGPC des pays membres de l'OCDE – hors UE), la loi des Etats-Unis d'Amérique sur la croissance et les opportunités en Afrique (African Growth and Opportunity Act – AGOA), et les avantages tarifaires accordés par le Maroc. De certaines de ces préférences, la Guinée n'a tiré que peu de profit (en particulier l'AGO) en raison de la complexité des règles d'origine, des normes sanitaires et phytosanitaires et autres obstacles techniques au commerce (OTC) ainsi que la faiblesse de la production nationale.

Cette opportunité d'investissement s'inscrit dans le cadre du troisième programme du Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) portant sur la Promotion des exportations agricoles et de l'agro-business, qui se décline en trois (3) sous-programmes que sont :

- Amélioration du climat des affaires pour la promotion des exportations agricoles et le développement de l'agro-business ;
- Amélioration des performances des filières agro-industrielles et d'exportation (agriculture, pêche, élevage, produits ligneux et non ligneux) ;
- Développement des infrastructures de transformation, de conservation, de commercialisation et d'accès au marché.
- Les projets qui seront réalisés dans le cadre de ce programme permettront l'amélioration de la compétitivité des filières agricoles d'exportation sur les marchés sous régionaux et internationaux en vue de contribuer à l'équilibre de la balance commerciale de la Guinée et d'augmenter les revenus des acteurs. Les principaux produits agricoles ciblés sont : le café, le palmier à huile, l'hévéa, l'ananas, la mangue et l'anacarde.

Justification / Demande

Palmier à huile

Le poids de la filière huile de palme avec une production d'environ 60 000 T/an la place au deuxième rang des filières agricoles derrière le riz aussi bien en termes de sécurité alimentaire que de revenus. La filière a l'avantage de rapporter des devises car au moins 10 000 T sont exportés vers les pays limitrophes particulièrement en Guinée Bissau et au Sénégal. Faute de statistiques fiables, la production nationale d'huile de palme est estimée à 80% de la production artisanale à partir des plantations naturelles de la variété locale (Dura) et le reste environ 9 000 T, production de la Société guinéenne de Palmier à huile et d'Hévéa (SOGUIPAH) à partir de la variété améliorée (Tenera).

Même s'il n'existe aucune donnée sur le verger naturel existant en Guinée Forestière, il ressort d'une étude sur les possibilités de valorisation de la palmeraie naturelle de la région, une estimation de 8 à 10 millions de pieds de palmiers dans les 2 principales zones de production (N'Zérékoré et Yomou). Ainsi le potentiel de développement du palmier à huile est à la mesure de ses atouts : coût les plus bas d'Afrique de l'Ouest pour la filière industrielle, possibilité d'extension des plantations, taux record d'extraction pour la filière industrielle, qualité appréciée par le consommateur, effet positif sur l'environnement. Les principales zones de production en Guinée sont par ordre d'importance, la Guinée Forestière (Sud de Macenta, N'Zérékoré et Yomou) qui dispose d'un potentiel de production considérable et la partie côtière de la Guinée Maritime (Boké, Boffa et Forécariah). La majorité de la production nationale d'huile de palme (plus de 80%) est destinée aux zones urbaines du pays et en premier lieu Conakry.

Toutefois, une partie non négligeable de la production commercialisée (environ 9 000 T en 2002) est exportée vers les marchés gambien, sénégalais, malien. Aussi, près de 2 500 T d'huile de palme commercialisée en Guinée provient de la Sierra Leone, du Libéria et de la Guinée Bissau, via Forécariah, Lola, Gouéké et Boké pendant les périodes de soudure.

Anacarde

La production d'anacarde (noix de cajou) est estimée à 9 000 T actuellement contre 1 500 T en 2001. En Guinée, cette culture est considérée comme un produit à fort potentiel d'exportation et générateur de revenus pour les planteurs de la Basse Guinée (Boké) et de la Haute Guinée (Siguiri, Mandiana, Dabola et Kouroussa). Le verger guinéen est relativement jeune et la production est appelée à augmenter. Sur les 25 000 ha d'anacardiers, 18 000 ha sont en production effective. La culture de l'anacarde occupe un grand nombre de planteurs (30 000). Le potentiel pour la pratique de cette culture touche près de 80% du territoire national. Les conditions climatiques sont dans l'ensemble favorables sur les zones de production.

Café

Malgré un environnement international assez difficile, le café constitue une des principales sources de revenu pour près de 100 000 exploitants et leurs familles ainsi que des rentrées de devises pour l'Etat. La culture du café (variété robusta) participe à la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire de la région forestière, en raison des revenus importants qu'elle génère pour les différents acteurs de la filière estimés à près de 2 millions de personnes. Le potentiel de production est évalué à 70 000 T compte tenu de l'importance du verger traditionnel. L'existence du café terroir (café ziama : robusta avec arôme d'arabica) avec un label d'indication géographique donne une plus grande spécificité au café guinéen.

Ananas

Au cours des 5 dernières années la production nationale a progressé de 6 000 T à 10 000 T. La zone de production par excellence se situe en Basse Guinée dans les préfectures de Kindia (zone de Friguiabé) et Forécariah (zone de Maférenya). Les atouts de cette région sont nombreux : (i) climat et sol convenables pour la production de l'ananas de haute qualité export ; (ii) une longue expérience acquise depuis la période coloniale ; (iii) présence dans cette région d'un centre de recherche pour accompagner le développement de la filière ; (iv) contrôle du parasitisme adapté aux normes de la sous-région ; (v) accès au foncier garanti du fait de la large disponibilité en terre ; (vi) existence d'unions de producteurs très dynamiques capables de négocier des contrats fermes de livraison d'environ 1 500 T avec des associations de commerçants de Dakar et de Banjul respectivement au Sénégal et en Gambie

Banane

Après plusieurs décennies d'absence sur le marché international où la Guinée exportait près de 100 000 T vers les marchés européens, le volume exporté a largement diminué et se situerait à 15 000 T. Les exportations vers la sous-région (essentiellement vers le Sénégal et la Gambie) sont estimées autour de 2 000 T. La production est essentiellement assurée par des petits planteurs disposant de faibles superficies de plantations à exploiter. Leur production est destinée à la consommation locale et aux marchés de la sous-région. Les rendements en plantations traditionnelles sont de l'ordre de 13 T à l'hectare. En dépit de ce faible taux de rendement, les producteurs traditionnels ont la capacité de mettre sur le marché environ 120 000 T.

Mangue

La Guinée possède un important verger de manguier estimé à plus de 700 000 arbres répartis entre les 2 grandes zones de production : la Guinée Maritime (Kindia, Forécariah, Coyah et Dubréka) et la Haute Guinée (Kankan, Siguiri et Mandiana). La région de la Haute Guinée dispose d'un avantage comparatif incontestable pour la production de mangues d'exportation en raison de son climat tropical sec et de l'existence de vergers plus jeunes. La qualité des fruits est exceptionnelle et les problèmes fongiques ont peu d'incidence. Le potentiel de production est estimé à 100 000 T. La mangue occuperait près de 30 000 planteurs en Guinée.

Justification / Demande

Le potentiel de commercialisation et d'exportation est estimé à 30 000 T environ et concerne essentiellement les mangues fraîches en conventionnel et en produit biologique. Actuellement, les exportations se font vers les pays de l'Union Européenne (Belgique, France, Pays-Bas, Royaume – Uni, Allemagne) et dans les pays arabes (Maroc, Libye, Arabie Saoudite, etc.). Le marché sous-régional représente un potentiel à court terme de 3 000 à 5 000 T.

La mangue est beaucoup plus autoconsommée par les familles comme un complément alimentaire en période de soudure, surtout pour les enfants contribuant ainsi à améliorer substantiellement la sécurité alimentaire.

On la consomme alors crue, bouillie ou en ragoût. On estime d'après diverses sources, que près de 30% de la production est commercialisée et près de 30% perdu.

Cadre Légal et Institutionnel

Cadre réglementaire

- Politique Nationale de Développement de l'Agriculture 2007(PNDA) dont des dispositions complémentaires sont en cours pour améliorer les prévisions Code Foncier et Domanial (1992) en ce qui concerne la sécurisation foncière en milieu rurale
- Code des Collectivités Locales de 2006
- Code des investissements de 1995
- Décret n° 043 du 25 février 2011, qui stipule que : « Le Ministère de l'Agriculture n'est plus habilité à assurer la mise en place des infrastructures de transformation et de commercialisation des produits agricoles, désormais réservée au secteur privé. »

- Cadre de certification (Eurep-Gap/GLOBALGAP/Commerce Equitable/ Produits organiques) régissant les normes techniques de production en vue de la certification et l'accréditation (pratiques agricoles respectueuses des normes technique et socialement responsables)

Cadre institutionnel :

- Ministère de l'Agriculture
- Chambres consulaires
- Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP)
- Institution de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG)
- Agence nationale pour le développement agricole et la sécurité alimentaire (ANDASA)
- Centre d'appui aux formalités de l'exportation (CAFEX)

Synergie

• Le Gouvernement guinéen avec l'appui des partenaires techniques et financiers, a mis en œuvre plusieurs projets/ programmes ayant des rapports directs et indirects avec le développement des exportations tels que le PCPEA (Projet Cadre de Promotion des Exportations Agricoles), clôturé en 2002, le PROFEL (Projet Fruits et Légumes / Mamou Kindia) en cours depuis 2006 et qui réalisent des actions d'appui aux producteurs et la mise en place d'infrastructures de stockage et de transformation de fruits et légumes.

Aussi, le Cadre Intégré Renforcé en cours d'exécution avec l'appui du Centre de Commerce International (CCI) basé à Genève, offre de nouvelles opportunités à la Guinée pour la relance des exportations des produits agricoles.

En dépit des résultats mitigés de la plupart de ces projets/ programmes mis en œuvre ou en cours, la Guinée a des avantages comparatifs intéressants notamment par la qualité intrinsèque de ses produits comme l'ananas et la mangue, les produits halieutiques et d'élevage.

•• L'Etat dispose déjà des études actualisées pour la mise en œuvre des différents projets d'investissements de grandes envergures dans ce sous-secteur. On peut citer au passage :

•• Le Projet de la mise en valeur de 17 700 ha de nouvelles plantations de palmier à huile dont 6 500 ha de plantations industrielles et 11 200 ha de plantations familiales

▶▶ L'implantation de 3 nouvelles huileries dont une de 40 t/h, une de 20 t/h et une d'une capacité de 10 t/h

▶▶ La réalisation de 1 500 ha de nouvelles plantations industrielles et de 5 500 ha de plantations familiales dans la zone d'extension de SOGUIPAH dont 2 500 ha dans Diécké/Bignamou et 3 000 ha dans la zone de Pela

▶▶ La création de 4 000 ha de plantations familiales dans la zone de Gueckédou/Macenta;

▶▶ La création de 5 900 ha de plantations familiales dont 3 000 ha à Bounouma

▶▶ L'installation de 3 chaînes de traitement de caoutchouc (2 t/h) à Diécké/Bignamou, Gueckédou/Macenta et Lola/Yomou/N'Zérékoré

•• Ces projets pourront être complémentaires avec les investissements envisagés.

Impact

Résultats attendus pour chaque filière

Palmier à huile :

- En Basse Guinée : accroître les superficies de palmeraies familiales et industrielles de 9 000 ha en 2005 à 15 000 ha en 2015 et la production d'huile de palme à 20 000 T
- En Guinée Forestière : mettre en valeur près de 17 700 ha de nouvelles plantations de palmier à huile dont 6 500 ha de plantations industrielles et 11 200 ha de plantations familiales, et augmenter la production à 60 000 T d'huile de palme en 2015

Anacarde

- Produire 20 000 T de noix de cajou en 2015

Café

- Accroître les superficies de caféiers arabica exploitées en passant de 1 500 ha à 5 000 en 2015 en Moyenne Guinée
- Augmenter la production de 25 000 T de café robusta en 2005 à 60 000 T d'ici 2015 en Guinée Forestière

Banane

- Augmenter la production de 16 000 T en 2005 à 68 000 T d'ici 2016 en Guinée Forestière et de 1 500 T à 10 000 T pour la même période en Basse Guinée

Impact socio-économique

- Assurer une base pérenne de production afin d'accroître la productivité agricole et accroître les revenus des ménages
- Améliorer les qualités nutritives des régimes alimentaires des familles
- Mieux définir et suivre les indicateurs concernant l'accès équitable aux ressources productives et aux marchés

Impact politique

- Assurer le développement équilibré de chaque région suivant leurs potentialités agricoles
- Renforcer l'autorité de l'Etat dans l'opérationnalisation du Code Foncier et Domanial

Impact environnemental

- Assurer l'utilisation des techniques et technologies modernes d'exploitation et de préservation de l'environnement sous la supervision des experts nationaux et internationaux
- Gérer de manière intégrée la fertilisation des sols (cultures associées, rotation des cultures).

Montage du Projet

Tableau : Rôles et responsabilités des acteurs (modèle 3P+)

Etat et ses bailleurs	investisseurs Privés	OnG et autres Partenaires
Attribuer les terres et définir les réglementations et les droits fonciers en officialisant la mise en bail des terres agricoles	Identifier et importer les semences, matériels et équipement modernes et appropriés	Appuyer le partenariat dans la mobilisation des contreparties des populations (en nature ou en argent)
Renforcer le cadre institutionnel, les services de certification des semences et de contrôle de qualité des engrais et pesticides	Identifier et importer les engins, les équipements, les technologies et les techniques modernes haut de gamme	Organiser la demande en intrants (engrais, semences, etc.) par le regroupage des commandes à travers les organisations faitières
Assurer une participation financière et veiller à la collaboration avec les centres de recherche internationale, à la réalisation des différentes études et à la mise en place des systèmes de suivi des composantes sociales, et environnementales (actualisation des statistiques nationales, mise en place	Collaborer avec l'Etat et les institutions financières en vue de faciliter l'accès aux techniques et technologies nouvelles en assurant les services après-vente, la formation et l'encadrement des utilisateurs	Appuyer la mise en place des réseaux paysans de distribution de proximité (boutiques d'intrants, coopératives)

d'un système de suivi géographique et écologique, etc.)		
Définir un climat incitatif d'affaires et un cadre juridique ainsi que les dispositions fiscales pour attirer et sécuriser les investisseurs et les capitaux étrangers	Conseiller et collaborer avec l'Etat et ses structures techniques pour un meilleur renforcement de capacité et transfert de technologie	Appuyer les organisations des structures paysannes dans le transfert et la maîtrise des innovations
Contribuer à l'organisation, la structuration et la capacitation des petits producteurs et leurs structures faitières (subventionner la mise en place des centres de formation et d'apprentissage)	Mettre en place un cadre de partenariat gagnant-gagnant visant la professionnalisation des petits producteurs et leurs associations	Faciliter la formation, la capacitation et l'alphabetisation des petits producteurs et productrices et leurs familles
Investir pour la réalisation des infrastructures structurantes et des fonctions vitales pour l'émergence des chaines de valeur	Faciliter l'émergence d'une masse critique de production et de commercialisation afin d'assurer le recouvrement des coûts et la rentabilisation des investissements publics	Veiller à la satisfaction de la demande sociale (santé, hygiène, assainissement, éducation, composante genre et équité, microcrédits, protection des enfants, etc.)

Montage Financier

- Appel d'offres (ouvert ou restreint) aux investisseurs potentiels avec le concours des bailleurs
- Contrepartie conséquente de l'Etat (comme définie dans le PNIASA)
- Contribution des institutions financières (monétisation de la valeur des terres aménagées/mises en bail)
- Invitation des sociétés minières comme actionnaires et/ou contributeurs aux contreparties
- Développement d'une grille nationale de classification des investisseurs sanctionnée par des avantages fiscaux correspondants à chaque catégorie
- Diversification des modalités de financement et orientation des ONG pour la mise en œuvre du projet.

Les Leçons clés et leurs Implications Stratégiques

Les leçons clés

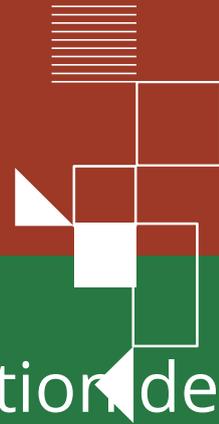
Les implications stratégiques

<p>L'approche individuelle d'investissement (soit par l'Etat seul ou un investisseur seul) montre ses limites en matière de durabilité et de rentabilité.</p>	<p>Le PNIASA est une initiative innovatrice, conçu pour la mise en cohérence et la maximisation des synergies.</p>
<p>Le postulat général que la Guinée dispose d'une main d'œuvre agricole abondante et abordable, s'avère erronée. En effet cette main d'œuvre n'est ni professionnelle ni disponible face à une concurrence croissante des mines et des villes.</p>	<p>L'Etat prescrit une politique de ciblage en masse et de professionnalisation de la véritable main d'œuvre agricole, qui représente 69% des populations afin de la rendre productive et disponible pour relever les défis de la modernisation du secteur agricole.</p>
<p>Les échelles non rentables des opérations sapent l'efficacité et la compétitivité du secteur agricole. En raison de leurs faibles volumes d'opérations, les intermédiaires et les exportateurs sont fragiles et inefficaces. Ils ont donc recours à des pratiques commerciales opportunistes qui se traduisent par la faiblesse des investissements et des innovations.</p>	<p>L'Etat affiche une forte volonté de créer des pôles agricoles (agropoles) à travers des gros aménagements pouvant regrouper une masse critique d'exploitants, et d'intermédiaires.</p>

Contacts

Dr. N Famara CONTE
 Chevalier Ordre du Mérite Agricole R.F / Directeur
 National Génie Rural
 Secrétaire Général – Ministère de l'Agriculture
 contenfam52@yahoo.fr
 00224 655 38 78 38

Dr Famoï Beavogui
 Directeur Général – Institut de Recherche
 Agronomique de Guinée (IRAG)
 beavoguifamoi@gmail.com
 00224 628 58 65 10



Production et Transformation des Produits de Niche : Sésame, Karité, Fonio, Café de Ziama, Petit Piment, Gingembre, Miel, Poivre, Cannelle et Essence de Parfumerie

Contexte du Secteur

La Guinée est un pays qui regorge d'immenses potentialités agricoles encore peu exploitées. Les conditions naturelles sont propices à la production d'une gamme variée de produits agricoles de grandes valeurs à l'exportation. C'est dans ce contexte naturel riche que se développent, souvent à l'état sauvage, des cultures de niche très prisées par le marché international. La

Guinée exporte déjà quelques quantités de karité brut par exemple, à travers des partenariats avec des compagnies cosmétiques comme L'Occitane. Cependant, ces exportations, ainsi que celles d'autres produits de niche à très forte valeur ajoutée, ne sont pas structurés et donc ne rapportent pas assez de revenus. De plus, la transformation de ces produits pourrait augmenter leurs marges de valeur ajoutée et placer la Guinée comme référence sur le marché international.

Enjeux et Perspectives

Le développement de produits de niche en vue de l'exportation répond à plus de dix sous programmes du PNIA-SA. La valeur ajoutée issue de la vente de ces produits pourra avoir un impact sur la génération des revenus des couches sociales défavorisées (notamment les femmes qui sont le plus souvent impliquées dans les activités relatives aux cultures de niche). Un marketing de qualité de ces produits au label guinéen pourra aussi positionner le pays sur le marché international et

favoriser la promotion de ses autres produits. De plus, la réunion en consortium de l'état, des bailleurs, des investisseurs, des ONG, des organisations de producteurs, et des institutions financières pourra assurer la mise en place de modèles capables de, rentabiliser des investissements, distribuer équitablement les revenus, conserver la biodiversité, et pérenniser les acquis.

Pertinence de l'Investissement

Le PNIASA propose une stratégie favorisant la diversification de la production agricole à travers l'identification des spéculations pouvant stimuler la croissance économique de manière constante et durable. L'objectif de réduction de la pauvreté et de renforcement de la sécurité alimentaire (OMD 1) serait réalisé grâce à un doublement de la productivité des multiples spéculations agricoles dont dispose le pays en dehors du riz. Il existe de fortes potentialités de croissance du secteur rural en mettant à profit des avantages de la diversification à travers une agriculture plus productive et plus rentable, exploitant les opportunités des marchés intérieurs et extérieurs. A ce titre, le PNIASA a identifié de nombreuses spéculations de niche présentement négligée par les producteurs qui sont préoccupés par les objectifs de subsistance. Ces cultures offrent des opportunités adaptées qui sont à la fois maîtrisable par les grands et petits producteurs. L'implantation des unités agro industrielles de transformation pour créer sur place de la valeur ajoutée aux produits primaires devrait favoriser l'emploi et l'augmentation des revenus.

Justification / Demande

- La Guinée offre un potentiel pour la production d'une large gamme de produits de niche à forte valeur ajoutée tels que le karité, le café Ziama, la cannelle, le sésame, l'oseille de guinée, le petit piment, les fleurs ornementales ou à essence de parfumerie, dont leur introduction à grande échelle pourrait s'avérer fort rentable. On peut mentionner également des produits médicinaux qui font l'objet d'une grande convoitise des grandes sociétés étrangères spécialisées dans la production de médicaments, d'aliments ou compléments alimentaires.
- Actuellement, la Guinée n'exporte que 100 tonnes de café Ziama, et une quantité non chiffrée de fonio et de cola. Elle exporte également 524 tonnes de sésame non certifié organique, soit 99,7% moins que l'Ethiopie, leader africain en exportation de sésame. Il donc possible d'accroître significativement la production des produits de niche en Guinée destinée essentiellement à l'exportation.

Légal et Institutionnel

Cadre réglementaire :

- Politique Nationale de Développement de l'Agriculture 2007(PNDA) dont des dispositions complémentaires sont en cours pour améliorer les prévisions Code Foncier et Domanial (1992) en ce qui concerne la sécurisation foncière en milieu rurale
- Code des investissements
- Décret n° 043 du 25 février 2011, qui stipule : « Le Ministère de l'agriculture n'est plus habilité à assurer la mise en place des infrastructures de transformation et de commercialisation des produits agricoles, désormais réservée au secteur privé
- Cadre de certification (Eurep-Gap/GLOBALGAP/Commerce Equitable/ Produits organiques) régissant les normes techniques de production en vue de la certification et l'accréditation (pratiques agricoles respectueuses des normes technique et socialement responsables)

Cadre institutionnel

- Ministère de l'Agriculture
- Chambres consulaires
- Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP)
- Institution de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG)
- Agence nationale pour le développement agricole et la sécurité alimentaire (ANDASA)
- Centre d'appui aux formalités de l'exportation (CAFEX)

Synergie

Projets	Durée du projet	Montant du financement	Bailleurs de fonds
Projet de sécurité alimentaire pour les familles vulnérable en Basse Guinée (SABG)	2011-2014	US\$ 3,16 millions	UE
Vers une autonomisation économique des femmes du bassin du Haut Cavally	2011-2014	US\$ 0,72 million	UE
Intensification, diversification et valorisation des productions agricoles dans la région de Kindia	2010-2014	US\$ 2 millions	Italie
Programme de productivité agricole en Afrique de l'ouest	2012-2016	US\$ 9 millions	
Projet d'urgence d'appui à la productivité agricole			
PUAPA Phase 2	2011-2104	US\$ 20 millions	AECID
Programme National d'Appui aux acteurs des filières agricoles (PNAFA)	2011-2017	U\$ 33,3 millions	FIDA/DFID

Impact

Economique

- Assurance d'une base pérenne de production afin d'accroître la productivité agricole et accroître les revenus des ménages.

Social

- Amélioration des qualités nutritives des régimes alimentaires des familles
- Meilleure définition et suivi des indicateurs concernant l'accès équitable aux ressources productives et aux marchés

Politique

- Assurance d'un développement équilibré de chaque région suivant leurs potentialités agricoles
- Renforcement de l'autorité de l'état dans l'opérationnalisation du Code Foncier et Domanial

Environnemental

- Assurance d'utilisation des techniques et technologies modernes d'exploitation et de préservation de l'environnement sous la supervision des experts nationaux et internationaux.
- Meilleure gestion intégrée de fertilisation des sols (cultures associées, rotation des cultures)

rôles et responsabilités (modèle 3P+)		
Etat et ses bailleurs	Investisseurs Privés	ONG et autres Partenaires
Attribuer les terres et définir les réglementations et les droits fonciers en officialisant la mise en bail des terres agricoles	Identifier et importer les semences, matériels et équipements modernes appropriés.	Appuyer le partenariat dans la mobilisation des contreparties des populations (en nature ou en argent)
Assurer une participation financière et veiller à la mise en place des systèmes de suivi des composantes sociales et environnementales	Mettre en place de manière honnête et transparente les capitaux, les technologies et les techniques nécessaires pour harmoniser le développement des filières.	Appuyer le partenariat dans l'opérationnalisation des systèmes d'information et de surveillance géographique
Définir un cadre juridique ainsi que les dispositions fiscales pour attirer les capitaux étrangers	Conseiller et collaborer avec l'état et ses structures pour une meilleure capacitation et transfert de technologie	Appuyer les organisations des structures paysannes, dans le transfert et la maîtrise des innovations

Montage du Projet

Montage Financier

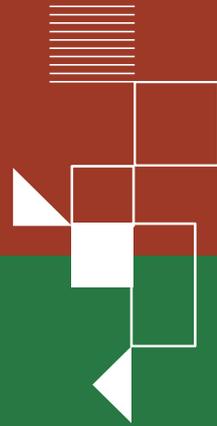
- Appel d'offre (ouvert ou restreint) aux investisseurs potentiels avec le concours des bailleurs
- Contrepartie conséquente de l'Etat (comme définie dans le PNIASA)
- Contribution des institutions financières (monétisation de la valeur des terres aménagées/mises en bail)
- Invitation des sociétés minières comme actionnaires et/ou contributeurs aux contreparties
- Développement d'une grille nationale de classification des investisseurs sanctionnée par des avantages fiscaux correspondants à chaque catégorie
- Diversification des modalités de financement avec l'invitation et l'orientation des ONG pour la mise en œuvre du projet.

Les Leçons clés et leurs implications Stratégiques

Les leçons clés	Les implications stratégiques
L'approche individuelle d'investissement (soit par l'état seul ou un investisseur seul) montre ses limites en matière de durabilité et de rentabilité	Le PNIA-SA est une initiative innovatrice conçue pour la mise en cohérence et pour la maximisation des synergies
L'hypothèse générale que la Guinée dispose d'une main d'œuvre agricole abondante et abordable, s'avère erronée. En effet cette main d'œuvre n'est ni professionnel ni disponible face à une concurrence croissante des mines et des villes	L'état prescrit une politique de ciblage en masse et de professionnalisation de la véritable main d'œuvre agricole, qui représente 69% des populations afin de la rendre productive et disponible pour relever les défis de la modernisation du secteur agricole
<p>Les échelles non rentables des opérations sapent l'efficacité et la compétitivité du secteur agricole.</p> <p>En raison de leurs faibles volumes d'opérations, les intermédiaires, les exportateurs sont très fragiles et inefficaces. Ils ont donc recours à des pratiques commerciales opportunistes qui se traduisent par la faiblesse des investissements et des innovations.</p>	L'état affiche une forte volonté de créer des pôles agricoles (agropoles) à travers de gros aménagements pouvant regrouper une masse critique d'exploitants, et d'intermédiaires

Dr. N Famara CONTE
 Chevalier Ordre du Mérite Agricole R.F / Directeur
 National Génie Rural
 Secrétaire Général – Ministère de l'Agriculture
 contenfam52@yahoo.fr
 00224 655 38 78 38

Dr Famoï Beavogui
 Directeur Général – Institut de Recherche
 Agronomique de Guinée (IRAG)
 beavoguifamoi@gmail.com
 00224 628 58 65 10



Développement de la riziculture

Contexte du Secteur

L'objectif global du programme de développement durable de la riziculture dans le cadre du Plan National d'Investissement

Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) est d'assurer la sécurité alimentaire des populations guinéennes et d'exporter les excédents de riz. Un montant de 44 millions de dollars a déjà été mobilisé sur un budget total estimé dans le PNIASA à 570 millions de dollars pour 2017. Pour ce faire, le développement des agro-industries spécialisées dans la production et la transformation dans ce secteur pourrait assurer la mise sur le marché du riz de qualité internationale.

Le riz est la culture la plus stratégique sur le plan économique, social, politique et environnemental en Guinée.

Actuellement, 1,6 millions de tonnes de riz sont produites localement. Mais, le pays dépense environ 142 millions de dollars par an dans l'importation de 300 000 tonnes de riz pour compenser le déficit alimentaire par habitant.

Des millions de producteurs familiaux subviennent à leurs principaux besoins grâce à la production de riz sur une surface globale de 846 500 hectares. Il s'avère que les rendements moyens tournent autour de 2 tonnes par ha, ce qui donne une marge intéressante pour améliorer la productivité.

En-effet, le riz:

- Représente 65% des besoins totaux en céréales de la Guinée
- Contribue à 6% du PIB du pays
- Peut réduire le niveau de pauvreté de 2,9% avec une croissance marginale de 1%(i)
- Requiert 30 à 50 FCFA/kilo en coût de production, comparé à 70 FCFA au Sénégal ou au Niger (à cause de l'utilisation minimale d'intrants grâce aux conditions pédologiques et pluviométriques favorables)

Enjeux et Perspectives

En tant que culture stratégique en Guinée, la production de riz reçoit la plus grande partie du budget agricole de l'Etat. Le développement de la filière du riz en vue de l'exportation et de la substitution à l'importation, répond à plus de dix sous-programmes du PNIASA. La demande de riz sur le marché mondial ne cesse d'accroître surtout dans les pays asiatiques et africains, alors que les terres consacrées à la production du riz ne cessent de décroître. La Guinée peut devenir donc une force incontournable dans la production du riz dans la sous-région. Au préalable, il faudra investir dans la production et la transformation pour atteindre une qualité similaire au riz importé d'Asie.

La modernisation du sous-secteur riz, oblige une synergie parfaite entre l'émergence d'entreprises agro-industrielles et l'intensification de la riziculture familiale considérée comme le socle du développement de la filière. Cette intensification repose essentiellement sur l'amélioration de l'utilisation (en qualité et en quantité) des facteurs de production autres que le travail, à savoir: les engrais, les semences améliorées, les herbicides et pesticides, la mécanisation, les techniques de production, de conservation, de transformation, de commercialisation et l'encadrement des agriculteurs.

Pertinence de l'Investissement

L'agriculture en Guinée est principalement celle de la subsistance dominée par un système traditionnel d'exploitation familiale à faible productivité. Or le pays dispose d'un potentiel agricole immense encore peu exploité. Le Gouvernement de la Guinée a axé sa stratégie de lutte contre la pauvreté en grande partie sur la riziculture. La réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté nécessiterait un accroissement de la production nationale de riz au cours de la prochaine décennie, principalement à travers l'accroissement de la productivité de la riziculture et le renforcement de la performance de sa chaîne de valeur. La stratégie proposée pour cette filière comporte l'implication en aval de producteurs agro-industriels développant des partenariats avec les petits agriculteurs et leurs organisations. Les agro-industriels retenus seront impliqués dans le montage et le dimensionnement des opérations en aval et en amont en partenariat avec les services publics du Ministère de l'Agriculture, les ONG, et les représentants des organisations professionnelles existantes déjà sur le terrain. Ces professionnels seront recrutés sur la base de leurs expériences avérées en matière de promotion de filières de production intégrant les exploitations familiales traditionnelles en tant que principaux acteurs de l'opérationnalisation des systèmes de production orientés vers la consolidation de la chaîne de valeur en remplissant différentes fonctions avec un accent particulier sur la production mais également sur l'installation des usines multifonctionnelles modernes de décorticage du riz, automatisées pour l'ensachage en vrac et pour la transformation efficace des résidus en différents produits. Ainsi, la Guinée devrait franchir le seuil de l'autosuffisance en riz et atteindre l'objectif d'exportation de près de la moitié de sa production à l'horizon 2018. Aussi, compte tenu de l'intégration des systèmes de production paysanne, la modernisation de la filière riz offrirait des opportunités adaptées et transférables par les petits producteurs aux autres cultures de rente telle que le maïs, le manioc, l'arachide, etc. qui constituent des composantes importantes des systèmes de production des ménages.

Justification / Demande

Actuellement le pays dépense environ 142 millions USD par an en important 300 000 tonnes de riz pour compléter 1,6 millions de tonnes de production locale afin de satisfaire la consommation de 100kg par habitant par an. Des millions de producteurs familiaux tirent leurs subsistances de la production du riz sur une surface globale de 846 500 hectares.

En termes de statistiques, le riz :

- Représente 65% des besoins totaux en céréales de la Guinée
- Contribue à 6% du GDP du pays
- Peut réduire le niveau de pauvreté de 2,9% avec une croissance marginale de 1% (d'après l'étude de simulation finance en 2012 par IFPRI) Grace au rôle prépondérant que joue la filière du riz dans le secteur agricole, le Gouvernement accorde une grande priorité à toute action ou investissement pouvant accroître de manière significative les rendements et la productivité.

Cadre Légal et Institutionnel

Cadre réglementaire :

- Politique Nationale de Développement de l'Agriculture 2007(PNDA) dont des dispositions complémentaires sont en cours pour améliorer les prévisions Code Foncier et Domaniale (1992) en ce qui concerne la sécurisation foncière en milieu rurale
- Code des Collectivités Locales de 2006
- Code des investissements de 1995

- Décret n° 043 du 25 février 2011, qui stipule que : « Le Ministère de l’Agriculture n’est plus habilité à assurer la mise en place des infrastructures de transformation et de commercialisation des produits agricoles, désormais réservée au secteur privé. »
- Cadre de certification (Eurep-Gap/GLOBALGAP/Commerce Equitable/ Produits organiques) régissant les normes techniques de production en vue de la certification et l’accréditation (pratiques agricoles respectueuses des normes technique et socialement responsables)

Cadre institutionnel :

- Ministère de l’Agriculture
- Chambres consulaires
- Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP)
- Institution de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG)
- Agence nationale pour le développement agricole et la sécurité alimentaire (ANDASA)
- Centre d’appui aux formalités de l’exportation (CAFEX)

Synergie

Projets	Durée du projet	Montant de financement US\$	Bailleurs de fond
Projet Agro-industriel de production de riz dans les Vallées des Fleuves Fié et Sankarani	En étude	En étude	SOCERGUI et partenaires
Projet de sécurité alimentaire pour les familles vulnérables en Basse Guinée (SABG)	2011-2014	US\$ 3,16 million	UE
Projet de développement des filières riz et maraichères en Haute Guinée	2011-2014	US\$1,15 million	UE
Projet rizipisciculture en Guinée Forestière	2011-2014	US\$ 5,16 million	UE
Vers une autonomisation économique des femmes du bassin du Haut Cavally	2011-2014	US\$ 0,72 million	UE
Intensification, diversification et valorisation des productions agricoles dans la région de Kindia	2010-2014	US\$ 2 millions	Italie
Programme de productivité agricole en Afrique de l’ouest	2012-2016	US\$ 9 millions	Japon/BM
Projet d’urgence d’appui à la productivité agricole PUAPA Phase 2	2011-2104	US\$ 20 million	AECID
Programme national d’appui aux acteurs des filières agricoles (PNAFA)	2011-2017	U\$ 33,3 millions	FIDA/DFID

Impact

Résultats attendus :

- Combler le déficit de 300 000 tonnes de riz importé
- Exporter l'excédent vers les marchés sous régionaux

Impact économique

- Assurer une base alimentaire à la population, des revenus aux ménages et une dynamisation de l'économie rurale

Impact social

- Garantir la rentabilité de l'investissement
- Augmenter les emplois professionnalisés en milieu rural
- Améliorer les qualités nutritives des régimes alimentaires des familles
- Mieux définir et suivre les indicateurs concernant l'accès équitable aux ressources productives et aux marchés

Impact politique

- Assurer un développement équilibré de chaque région suivant leurs potentialités agricoles
- Opérationnaliser le Code Foncier et Domanial

Impact environnemental

- Assurer une utilisation des techniques et technologies modernes d'exploitation et de conservation de l'environnement sous la supervision des experts nationaux et internationaux
- Assurer une meilleure gestion intégrée de fertilisation des sols (rotation des cultures, recyclage des matières organiques, énergie renouvelable, etc.)

Montage du Projet

rôles et responsabilités (modèle 3P+)		
Etat et ses bailleurs	investisseurs Privés	ONG et autres Partenaires
Attribuer les terres et définir les réglementations et les droits fonciers en officialisant la mise en bail des terres agricoles	Identifier et importer les engins, les technologies et les techniques modernes et haut de gamme	Appuyer le partenariat dans la mobilisation des contreparties des populations (en nature ou en argent)
Assurer une participation financière et veiller à la réalisation des différentes études et à la mise en place des systèmes de suivi des composantes sociales, et environnementales (actualisation des statistiques nationales, mise en place d'un système de suivi géographique et écologique, etc.)	Mettre en place de manière honnête et transparente les capitaux, les technologies et les techniques nécessaires pour assainir la filière	Appuyer le partenariat dans l'opérationnalisation à base communautaire des systèmes d'information et de surveillance géographique
Définir un climat incitatif d'affaires et un cadre juridique ainsi que les dispositions fiscales pour attirer et sécuriser les investisseurs et les capitaux étrangers	Conseiller et collaborer avec l'Etat et ses structures techniques pour un meilleur renforcement de capacités et transfert de technologies	Appuyer les organisations des structures paysannes, dans le transfert et la maîtrise des innovations
Contribuer à l'organisation, la structuration et la capacitation des petits producteurs et leurs structures faitières	Mettre en place un cadre de partenariat gagnant-gagnant visant la professionnalisation des petits producteurs et leurs associations	Faciliter la formation, la capacitation et l'alphabétisation des petits producteurs et productrices et leurs familles
Investir pour la réalisation des infrastructures structurantes et des fonctions vitales pour l'émergence des chaînes de valeur	Faciliter l'émergence d'une masse critique de production et de commercialisation afin d'assurer le recouvrement des coûts et la rentabilisation des investissements publics	Veiller à la satisfaction de la demande sociale (santé, hygiène, assainissement, éducation, composante genre et équité, microcrédits, protection des enfants, etc.)

Montage Financier

- Appel d'offre (ouvert ou restreint) aux investisseurs potentiels avec le concours des bailleurs
- Contrepartie conséquente de l'Etat (comme définie dans le PNIASA)
- Contribution des institutions financières (monétisation de la valeur des terres aménagées/mises en bail)
- Invitation des sociétés minières comme actionnaires et/ou contributeurs aux contreparties
- Développement d'une grille nationale de classification des investisseurs sanctionnée par des avantages fiscaux correspondants à chaque catégorie
- Diversification des modalités de financement avec l'invitation et l'orientation des ONG pour la mise en œuvre du projet 39

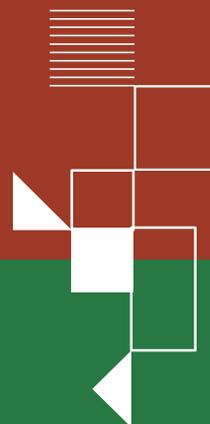
Les Leçons et leurs Implications Stratégiques

Les leçons clés	Les implications stratégiques
L'approche individuelle d'investissement (soit par l'Etat seul ou un investisseur seul) montre ses limites en matière de durabilité et de rentabilité.	Le PNIASA est une initiative innovatrice conçu pour une mise en cohérence en vue de maximiser les synergies des multiples acteurs travaillant en consortium (3P+).
Le postulat général que la Guinée dispose d'une main d'œuvre agricole abondante et abordable, s'avère erronée. En effet cette main d'œuvre n'est ni professionnelle ni disponible face à une concurrence croissante des mines et des villes.	L'Etat prescrit une politique de ciblage en masse et de professionnalisation de la véritable main d'œuvre agricole, qui représente 69% des populations afin de la rendre productive et disponible pour relever les défis de la modernisation du secteur agricole.
Les échelles non rentables des opérations sapent l'efficacité et la compétitivité du secteur agricole. En raison de leurs faibles volumes d'opérations, les intermédiaires, les exportateurs sont fragiles et inefficaces. Ils ont donc recours à des pratiques commerciales opportunistes qui se traduisent par la faiblesse des investissements et des innovations.	L'Etat affiche une forte volonté de créer des pôles agricoles (agropoles) a travers de gros aménagement pouvant regrouper une masse critique des exploitants et des intermédiaires.

Contacts

Dr. N Famara CONTE
 Chevalier Ordre du Mérite Agricole R.F / Directeur
 National Génie Rural
 Secrétaire Général – Ministère de l'Agriculture
 contenfam52@yahoo.fr
 00224 655 38 78 38

Dr Famoï Beavogui
 Directeur Général – Institut de Recherche
 Agronomique de Guinée (IRAG)
 beavoguifamoi@gmail.com
 00224 628 58 65 10



Projet rizicole dans la vallée des fleuves Fie et Sankarani

Contexte du Secteur

La riziculture est au centre des stratégies de développement agricole de la Guinée aussi bien dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), que dans la Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA vision 2015) en raison de son importance dans l'économie nationale et de son importance pour la sécurité alimentaire des populations.

Les défis majeurs du secteur sont principalement : i) de passer d'une agriculture, encore largement d'autosubsistance, à une agriculture de marché, ii) d'asseoir une politique de développement agricole capable de faciliter l'accroissement de la production alimentaire, (iii) de reconquérir le marché intérieur et de relancer les exportations tout en préservant les ressources naturelles renouvelables qui constituent la base productive.

La nouvelle vision de la PNDA face à ces défis majeurs, est celle d'une agriculture à dominante familiale, intensive, productive, moderne et durable, exploitant ses avantages de compétitivité sur le marché régional et international et capable d'améliorer les revenus des producteurs et de réduire la pauvreté. Le riz, culture dominante chez les petits producteurs de Guinée, est donc une culture stratégique dans la mise en œuvre de cette vision.

Enjeux et Perspectives

Le riz, aliment de base des populations guinéennes a occupé ces dernières années, dans le monde rural : 80% des exploitations, 67% des superficies emblavées, 65% des besoins céréaliers, 37% de la population active, 23% du PIB primaire, 11% des importations, et 6% du PIB national.

Durant ces dernières décennies, la consommation per capita de riz est passée de 92 kg en 1992 à 100 kg en 2008. Le taux de couverture des besoins nationaux en riz, bien qu'ayant atteint 75% en 2005, est fluctuant. Cette évolution s'explique par la place qu'occupe le riz dans la nourriture des populations, mais aussi par la faible productivité des autres cultures vivrières et par la plus grande facilité d'utilisation du riz importé. A cela s'ajoutent plusieurs autres contraintes notamment : le manque de maîtrise de l'eau, la faiblesse du système d'approvisionnement en intrants et matériels agricoles, les difficultés d'accès au crédit, etc. Pourtant, le pays dispose d'un potentiel en terres aménageables évalué à 364 000 ha, d'une pluviométrie abondante variant entre 1 500 mm et 4 000 mm et d'un ensoleillement favorable à la riziculture.

Pertinence du Projet

D'après la Direction Nationale du Génie Rural (DNGR), les vallées en amont et en aval des fleuves Fie et Sankarani comprennent un total de 32 000 ha de terre irrigable, et constituent un grand potentiel pour le développement d'un des pôles agricoles identifiés dans le PNDA, en l'occurrence le pôle « F ». La zone, dotée de ressources importantes en eau et de riches terrains pour la production du riz, pourra servir comme exemple de l'étroite collaboration pouvant exister entre des investisseurs privés et le secteur public appuyé de ses partenaires. Le financement public sera orienté vers le développement d'infrastructure de maîtrise de l'eau et de transport, ainsi que vers l'assistance financière et technique auprès des petits producteurs avec le but d'augmenter leur productivité. Ceci incitera les investisseurs privés à s'intéresser aux activités qui incluent la production moderne et mécanisée à échelle commerciale en collaboration avec les petits producteurs et les activités post-récoltes valorisant des rendements optimaux par la transformation, le stockage, le packaging, etc.

Justification / Demande

Malgré tous les efforts fournis pour le développement du sous-secteur riz, la Guinée continue d'importer près de 300 000 tonnes de riz chaque année. De plus, le riz importé est prisé par les populations de par son utilisation facile. Il est donc important que la Guinée puisse produire suffisamment de riz local d'une variété compétitive capable de se substituer aux importations et ainsi faciliter l'atteinte de la sécurité alimentaire.

Cadre Légal et Institutionnel

Cadre réglementaire :

- Politique Nationale de Développement de l'Agriculture 2007(PNDA) dont des dispositions complémentaires sont en cours pour améliorer les prévisions Code Foncier et Domaniale (1992) en ce qui concerne la sécurisation foncière en milieu rurale
- Code des Collectivités Locales de 2006
- Code des investissements de 1995
- Décret n° 043 du 25 février 2011, qui stipule que : « Le Ministère de l'Agriculture n'est plus habilité à assurer la mise en place des infrastructures de transformation et de commercialisation des produits agricoles, désormais réservée au secteur privé. »
- Cadre de certification (Eurep-Gap/GLOBALGAP/Commerce Equitable/ Produits organiques) régissant les normes techniques de production en vue de la certification et l'accréditation (pratiques agricoles respectueuses des normes technique et socialement responsables)

Cadre institutionnel :

- Ministère de l'Agriculture
- Chambres consulaires
- Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP)
- Institution de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG)
- Agence nationale pour le développement agricole et la sécurité alimentaire (ANDASA)

Synergie

Projets portant sur le développement de la filière rizicole :

Projet	Durée	Besoin en financement (en UsD)	Bailleurs de fond
Projet de sécurité alimentaire pour les familles vulnérable en Basse Guinée (SABG)	2011-2014	3,16 million	UE
Projet de développement des filières riz et maraichères en Haute Guinée	2011-2014	1,15 million	UE
Projet riz pisciculture en Guinée Forestière	2011-2014	5,16 million	UE

Projets portant sur le développement d'infrastructures accompagnant la production:

Projet	Localité	Coût estimé (en UsD)	Type d'investissement
Transport			
Autoroute à 2 voies (273 km)	Conakry-Mamou	315 900 000	BOT
Construction et réhabilitation de routes nationales prioritaires	National	Détails disponibles dans la fiche de projet	Bailleurs
Gare routière de Conakry	Conakry	Non disponible	BOT
Réhabilitation des chemins de fer PK40frontière du Mali (8 tronçons)	National	Non disponible	PPP
Extension Est du port de Conakry	Conakry	598 000 000	PPP
Approfondissement du chenal d'entrée au port de Conakry sur 8 km	Conakry	14 100 000	PPP
Aménagement d'un port à sec	Kagbelen	Non disponible	PPP
Production			
Centrales de sous-traitance et d'emballage de produits agricoles ; de transformation agroindustrielles ; de conservation de produits agricoles	National	49 500 000	PPP

Réhabilitation de marchés transfrontaliers de Sinko, Saréboido, Djaoubhé, Nongoa, Lola, et Kouremalé	Sinko, Saréboido, Djaoubhé, Nongoa, Lola, et Kouremalé	12 000 000	Public
Cellule de contrôle phytosanitaire des produits agricoles (certification GLOBAL GAP, EUREP GAP, etc.)	Non disponible	3 800 000	PPP
Centres de production, de conditionnement, et de commercialisation des intrants agricoles	Non disponible	200 000 000	Privé

Impact

Economique:

- La substitution des importations en riz par la production locale pour dynamisera le marché local.
- La collaboration efficiente entre le secteur privé et le secteur public dans le cadre d'un PPP attirera plus d'investisseurs privés à s'intéresser au marché guinéen de l'agriculture.

Social

- L'atteinte de l'autosuffisance alimentaire pourra permettre aux agriculteurs de se concentrer sur les exploitations de rente et les revenus générés leur permettront d'améliorer leurs conditions de vie par la construction d'infrastructures rurales de base comme des écoles, des centres de santé, des forages, etc.
- Le développement du secteur de l'agricultural qui emploie en majorité les populations rurales pourra freiner l'exode rural en offrant des moyens durables de génération de revenus. 43

Politique

- Il est important que le secteur public montre sa capacité à collaborer de manière efficace et durable avec des investisseurs privés pour pouvoir encourager de futurs investissements– ce projet pourrait servir d'exemple dans ce domaine.

Montage du Projet

L'objectif du projet rizicole de la Haute Guinée est de rendre disponible au moins la moitié des 32 000 hectares des terres irrigables dans les vallées du Fié et la Sankarani pour la production de riz à double saison. L'investissement de la Société Céréalière de Guinée (SoCerGui) sous forme d'un PPP développera déjà 10 000 ha, avec 2 500 ha réservés pour les petits exploitants. Les 6 000 ha additionnels seront exploités par des producteurs individuels, petits comme moyens, qui s'installeront dans la région. Avec 16.000 ha en production à double saison, même avec la rotation, la production pourra dépasser les 140 000 tonnes de paddy (avec une moyenne de 5 tonnes de riz par ha par saison). Avec cette production, ainsi que la mise en œuvre d'une rizerie moderne, plus de 4 MW d'électricité (utilisant la coque de riz comme carburant pour la centrale d'électricité) pourront être fournis. Même si 2 MW sont utilisés pour faire marcher la rizerie et pour pomper l'eau d'irrigation, il y aura un surplus de 2 MW pour alimenter d'autres petites et moyennes industries de transformation agricole, qui s'installeront aux alentours, mais aussi pour alimenter des centres de santé et écoles.

Montage Financier

Cet investissement est un bel exemple de financement en PPP. Entièrement mis à l'échelle, la plantation commerciale de 7 500 hectares avec une usine capable de traiter 140 000 tonnes de riz paddy et de générer jusqu'à 4 MW d'électricité est estimée approximativement à 80 millions de dollars. Cette composante du projet sera sous forme de financement privé par le biais de l'apport de l'investisseur et d'un financement par des institutions financières / banques commerciales. Le reste des 2 500 ha plus les 6 000 ha d'expansion de la production détenus et gérés par des agriculteurs indépendants, sous la supervision et l'assistance technique de l'investisseur privé, exigeraient un financement additionnel de près de 30 millions de dollars pour le développement de la terre et de l'irrigation.

Ce montant devra être financé par des fonds concessionnels publics. Les besoins en infrastructures, les coûts de la rétention d'eau, les systèmes de gestion, les routes rurales, les ponts nécessaires pour soutenir le projet, ainsi que les infrastructures sociales, qui relèvent tous de la composante publique du financement en PPP, devront également être estimés. Si nous estimons que le développement des infrastructures coûte dans la région environ 50 millions de dollars, le coût total très approximatif du projet serait de 160 millions de dollars, dont 80 millions de dollars qui seraient un financement privé et les autres 80 millions de dollars provenant de ressources concessionnelles publiques à long terme.

Contacts

Dr. Mima Nedelcovych

Président - Schaffer
International

miman@africaglobal.com

+1 910 547 0673

Dr Jacqueline M Sultan

Directrice Générale – Agence
Nationale de Développement
Agricole et de Sécurité
Alimentaire (ANDASA)

sultanjm@yahoo.com

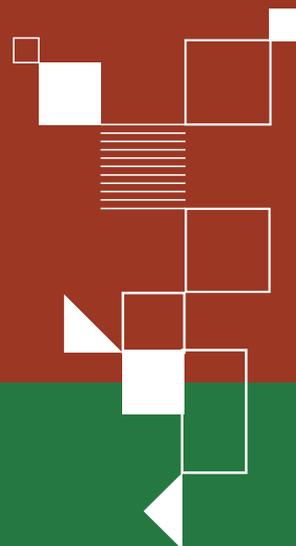
+224 664 288 463

+224 655 026 525

M. Mohamed Dioumessi

Conseiller Technique –
Ministère de l'Agriculture
Mdioumessi2000@yahoo.fr

+224 664 34 96 41



Création d'un complexe avicole

Contexte du Projet

Selon le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) 2013-2017, élaboré de manière participative et adopté par le Gouvernement en Conseil des Ministres, l'agriculture (pêche et élevage compris) est le principal secteur d'activité concernant près de 80% de la population guinéenne et la principale source de revenu pour 57% des ruraux. Le PNIASA corrobore l'analyse stratégique du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Il prévoit notamment « l'appui au secteur privé et aux organisations professionnelles d'élevage » pour faciliter l'accès des éleveurs aux intrants zootechniques et vétérinaires et « le développement d'itinéraires techniques améliorées » pour intensifier les productions à cycle court dont l'aviculture.

Enjeux et Perspectives

La filière avicole guinéenne, malgré les résultats encourageants acquis ces dernières années se trouve confrontée à certaines contraintes qui constituent aujourd'hui de véritables défis à relever pour garantir une meilleure contribution à la sécurité alimentaire. Il s'agit entre autres de:

- L'absence de textes législatifs et réglementaires régissant les établissements de productions animales en général et des filières avicoles en particulier ;

- La faible capacité productive des trois couvoirs qui totalisent environ 50 000 poussins d'un jour par mois sur une demande moyenne d'environ 80 000 par mois ;
- L'absence de professionnalisme dans la production et la distribution d'aliments complets ;
- L'insuffisance numérique du personnel technique d'encadrement ; 49
- Le faible niveau des éleveurs à l'esprit d'entrepreneuriat ;
- L'absence d'un système de financement adapté pour le développement de la filière avicole ;
- L'insuffisance de fourniture d'énergie nécessaire à la modernisation des activités de production.

Pertinence de l'investissement

Le projet de création du complexe avicole en Haute Guinée s'inscrit dans le cadre de la seconde action prioritaire du DSRP : « l'accélération de la croissance et la création d'opportunités d'emplois pour tous » en vue de lutter contre la pauvreté. La filière concerne la production des poussins d'un jour, d'aliments, d'œufs et de chair, l'abattage et la commercialisation des produits et sous-produits avicole. Pour le DSRP, « l'utilisation judicieuse des potentialités de la Guinée devrait la conduire vers une croissance soutenue et accélérée dans les prochaines années, permettant ainsi de réduire la pauvreté ».

Le projet sera implanté dans la préfecture de Kankan et couvrira progressivement toutes les préfectures de la Haute et de la Guinée Forestière. Ces régions renferment seulement 25,29% des effectifs de poules pondeuses actuellement exploitées en Guinée, soit un effectif de 190 000. En 2011, environ 86 éleveurs ont été recensés dans les deux régions. Les effectifs élevés variaient de 500 à 15 000 pondeuses par exploitation. L'élevage du poulet de chair quant à lui y est quasiment inexistant. L'objectif principal est de « créer un centre avicole moderne en vue de contribuer à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté ». Ce projet permettra donc de :

- Installer une unité industrielle de production d'œufs de consommation et de poulets de chair ;
- Installer un couvoir en vue d'améliorer les capacités de production nationales de poussins d'un jour ;
- Installer une unité de fabrication d'aliments volaille ;
- Construire un abattoir de volailles et dépendances ;
- Créer une ferme école avicole de démonstration.

Justification / Demande

- En 2011, il a été recensé dans le pays plus de 250 éleveurs qui ont exploité près d'un million de poules pondeuses et environ 40 000 poulets de chair. La production de poussins d'un jour est assurée essentiellement par trois couvoirs locaux. À savoir :
- Le couvoir SIGUICODA à Koba, pour une production annuelle (2011) de 474 044 Poussins de ponte;
- Le couvoir EILA de Kindia pour une production annuelle (2011) de 377 193 Poussins de ponte et 36 468 poussins de chair;
- Le couvoir de Fria spécialisé dans la production de Poussin de chair est maintenant à ses débuts pour une capacité d'environ 5 000 poussins par mois. A ce jour, il aurait d'ailleurs suspendu ses activités par faute d'énergie.
- Il existe un marché local de produits avicoles (offre actuelle : 1kg d'œufs et 0,41kg de viande de volaille par habitant et par an contre une demande de 2 kg d'œufs et 1,5 kg de viande de volaille).
- Il existe aussi trois officines grossistes répartiteurs de produits vétérinaires et matériels d'élevage qui approvisionnent l'ensemble des unités d'élevage à travers des réseaux de distribution privés (vétérinaires privés) et publics (agents techniques des services d'élevage). Cela a permis d'améliorer l'état sanitaire des exploitations d'élevage.
- Il existe des organisations socioprofessionnelles faitières (Union Nationale des Aviculteurs de Guinée – UNAG et Association Nationale des Aviculteurs de Guinée – ANAVIG) qui sont en charge de la structuration du milieu socioprofessionnel de la filière.
- Le pays possède de plus un laboratoire vétérinaire de diagnostic des principales pathologies.

Cadre Institutionnel

Cadre réglementaire

- Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA-2007) dont des dispositions complémentaires sont en cours pour améliorer les prévisions du code foncier et domanial (1992) en ce qui concerne la sécurisation foncière en milieu rural ;
- Code de l'élevage et des produits animaux (1995) ;

- Code pastoral (1995) ;
- Code des collectivités locales (2006) ;
- Code des investissements (1995) ;
- Cadre de certification (Eurep-Gap/GLOBALGAP/Commerce Equitable/Produits organiques) régissant les normes techniques de production en vue de l'accréditation internationale des pratiques agricoles respectant les normes techniques et qui sont socialement responsables.

Cadre institutionnel

- Ministère de l'Élevage

Synergies

- Le projet est situé dans une zone de grande production de céréales et de débouchés (sociétés minières, populations urbaines etc.) pour les produits.
- La production d'environ 33 000 tonnes de fientes par an est destinée à l'agriculture guinéenne, d'où une étroite collaboration entre ces deux sous-secteurs.
- Le secteur de l'élevage bénéficie actuellement d'un Projet régional de gestion durable du bétail ruminant endémique en Afrique de l'ouest (PROGEBE Guinée) dont la période d'exécution s'étend de 2009 à 2019 pour un coût de 10,06 millions de dollars US sur financement FAD, FEM et Gouvernement guinéen. Le Projet d'Urgence d'Appui à la Productivité Agricole 2 (PUAPA Phase 2) comporte un volet élevage dont la mise en œuvre est prévue en 2013 et 2014 pour une enveloppe d'1 million de dollars servant à financer des actions d'amélioration de l'élevage de la volaille locale (vaccination et déparasitage polyvalent, formation d'agents communautaires de santé animale et d'agents des services techniques publics et privés). De plus, le PNIASA prévoit la création d'un couvoir national et de 4 couvoirs régionaux, le développement de 1 000 hectares de cultures fourragères et l'ensemencement de 10 000 hectares de pâturages. Ces projets pourront être complémentaires avec les investissements envisagés.

Impacts

Impact technique :

- Amélioration du système d'approvisionnement en aliment et poussins d'un jour ;
- Augmentation des productions d'œufs et de volaille de chair ;
- Renforcement de l'organisation de la filière ;
- Création et amélioration des conditions d'abattage et de conservation des produits.

Impact socio-économique :

- Création d'emplois et réduction de l'exode rural ;
- Amélioration des revenus des différents opérateurs de la filière avicole et du niveau de vie des communautés où le projet est implanté ;
- Amélioration de la sécurité alimentaire des communautés concernées ;
- Réduction des importations de produits avicoles ;
- Formation des éleveurs et encadreurs pour une meilleure mise en œuvre du projet ;
- Accès à des services conseils diversifiés et accrus pour les aviculteurs de la zone et leurs organisations.

Impact environnemental :

- Renforcement de la biosécurité des élevages et la santé des volailles.

Montage du Projet

Exécution du Projet

Le projet s'articulera autour des principales composantes ci-après :

Production des poussins d'un jour:

L'objectif visé par ce volet est d'accroître la production nationale de poussins d'un jour en la faisant passer de 600 000 à 1 500 000 poussins de ponte et de 40 000 à 700 000 poussins de chair à court terme.

Ceci permettra de réduire les importations. Pour atteindre cet objectif, les activités suivantes seront réalisées : la création de la ferme des reproducteurs, l'achat de poussins reproducteurs, la construction du couvoir.

Installation d'unité industrielle de production d'œufs de consommation et de poulets de chair :

L'objectif du volet est la construction sur un quatrième site d'environ 60 ha d'une ferme moderne en batterie de 100 000 poules pondeuses pour une production de 27 375 000 œufs de consommation par an ; et d'une autre ferme moderne au sol d'une capacité de 200 000 poulets de chair par an.

Construction d'une usine d'aliments volaille :

Ce volet vise la production d'environ 14 625 tonnes par an d'aliments complets et de 375 tonnes de concentrés de 25 à 40% de qualité, pour l'alimentation des reproducteurs, des pondeuses et des poulets de chair, pour la ferme école de démonstration et pour les fermes clientes du complexe avicole. Cette usine sera construite sur un site de 3 ha.

Construction d'un abattoir de poulets équipé :

Elle comprendra : la construction des infrastructures ; une chaîne d'abattage (respectant le rite musulman) d'une capacité de 500 à 1 000 poulets par heure ; une chaîne de froid et de congélation; un équipement moderne pour la charcuterie de volailles ; l'achat d'un groupe électrogène de relève de 100 KVA chacun ; l'achat de camionnettes pour le transport des poulets à abattre, des produits et sous-produits d'abattage (congelés et issus) ; la mise en place du personnel technique et administratif (recrutement, équipement en bureautiques, salaires). L'abattoir et ses annexes seront construits sur une superficie de 3 ha.

Création d'une ferme école avicole de démonstration :

Cette école devra permettre d'assurer la formation continue du personnel des promoteurs privés clients du complexe, dans le cadre de l'appui à la promotion de l'élevage avicole dans la zone du projet.

Unité de Gestion et de Coordination du projet :

Le projet sera géré selon les principes de gestion d'une société d'économie mixte avec une direction générale dirigée par un directeur général assisté d'un directeur général adjoint, d'un directeur technique, d'un directeur administratif et financier et des chefs de départements techniques (couvoir, unité industrielle de production d'œufs et de poulets, usine d'aliments, abattoir et ferme école). La Direction sera appuyée dans sa gestion par un conseil d'administration.

Montage Financier

Les coûts estimés du projet sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Activités	Coût (en Gnf)
Activités	
Unité de Gestion et coordination du projet	1 980 264 600
Création d'une ferme école avicole de démonstration	365 000 000
sous Total 1	2 345 264 600

Cout des investissements	
Production des poussins d'un jour	11 744 372 775
Installation d'unité industrielle de production d'œufs de consommation et de poulets de chair	21 839 675 200
Construction d'une usine d'aliments volaille	4 066 706 000
Construction d'un abattoir de poulets équipé	5 142 072 800
Création d'une ferme école avicole de démonstration	1 045 000 000
Unité de Gestion et de Coordination du projet	5 560 000 000
sous Total 2	49 397 826 775
frais de fonctionnement	
Production des poussins d'un jour	1 759 275 000
Installation d'unité industrielle de production d'œufs de consommation et de poulets de chair	14 620 450 000
Construction d'une usine d'aliments volaille	7 644 400 000
Construction d'un abattoir de poulets équipé	1 067 400 000
Création d'une ferme école avicole de démonstration	406 150 000
Unité de gestion et coordination du projet	2 033 250 000
sous-total 3	27 530 925 000
Total avant imprévus	79 274 016 375
Total + imprévus (10%)	87 201 418 013 GNF = USD 12 637 887

Contacts

Dr Daouda BANGOURA

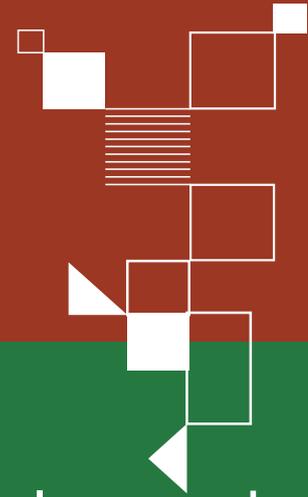
Conseiller Technique –
Ministère de l’Elevage
daoudab@hotmail.fr
(00224) 628 22 65 33

Dr Fodé Sory KEITA

Directeur Général Bureau
d’Etudes et de Stratégie de
Développement
– Ministère de l’Elevage
fsoryk@yahoo.fr
(00224) 622 54 52 12
(00224) 657 54 53 42

Mr Kerfalla DIABY

Chef de la Division Appui aux
filières de Productions Animales
– Ministère de l’Elevage
cataviguinee@yahoo.fr
(00224) 628 45 60 61
(00224) 666 32 95 56



Développement de la production intensive de viande et de lait à partir des fermes de Ditinn et de Famoïla

Contexte du Secteur

Le secteur de l'élevage concerne environ 300 000 familles et constitue la deuxième activité du monde rural après l'agriculture.

Les effectifs du cheptel sont évalués en 2010 à : 4,9 millions de bovins essentiellement de race N'Dama, 1,6 millions d'ovins, 1,9 millions de caprins, 95 000 porcins et environ 21 millions de volaille dont 1 312 000 élevés en systèmes améliorés.

En 2010, l'élevage a participé au PIB agricole et national à hauteur respectivement de 20,9% et 4,6%. Mais en retour, les investissements consacrés au secteur de l'élevage sont faibles voire négligeables, de l'ordre de 1,8% du volume total affecté au secteur agricole en 2008. Pourtant, ce secteur procure des revenus à plus de 30% de la population et contribue également à travers ses diverses productions, à améliorer la qualité de l'alimentation humaine.

Malheureusement, l'élevage guinéen continue à fonctionner en système traditionnel extensif. Il est caractérisé principalement par : la divagation des animaux sur de vastes pâturages naturels (essentiellement composés de graminées), une faible complémentation alimentaire, des soins vétérinaires irréguliers, une gestion traditionnelle des troupeaux, etc. Les infrastructures de marché sont rudimentaires, les zones de production enclavées et les moyens de transport du bétail et des produits animaux inappropriés. Le manque d'unités de transformation et de conservation des produits d'origine animale ne favorise ni la distribution équitable de ces produits sur l'ensemble du territoire national, ni la qualité à la consommation de ces derniers.

Pertinence du Projet

Le projet consiste à la production intensive, la vente pour la boucherie et la distribution à d'autres éleveurs de métis issus du croisement entre une ou des races bovines exotiques et des vaches de race N'Dama. Sa mise en œuvre reposera sur la conjonction des expériences guinéennes passées, celles des pays voisins et l'apport de professionnalisme du partenaire privé. Il sera basé à Ditinn et à Famoïla, deux centres d'élevage réunissant le potentiel requis pour un programme d'intensification : quelques infrastructures, les terres, les possibilités en eau, l'accès, la main d'œuvre, le marché, etc.

Conformément à la politique de désengagement de l'Etat des activités de production et de commercialisation, la mise en œuvre du projet reposera sur un partenariat public-privé. Le projet alliera la recherche de la rentabilité économique pour l'investisseur privé à la promotion du système d'intensification à travers un partenariat avec des éleveurs de type nouveau et des agro-éleveurs leaders des périphéries des centres, voire de zones plus éloignées.

Le projet s'articulera sur deux étapes fondamentales : i) le lancement du programme dans les deux centres (réhabilitation des infrastructures des centres, la préparation des domaines de pâture, l'achat de l'équipement de production et de la logistique de transport, la mise en place du cheptel de base composé de 300 femelles N'Dama, ii) l'appui aux opérateurs privés de la place (éleveurs de type nouveau et agro-éleveurs. Les groupes ciblés sont : (i) les agro-éleveurs et éleveurs de type nouveau (jeunes et femmes) ; (ii) les services d'appui ; (iii) les groupements d'éleveurs ; (iv) les prestataires divers. Les objectifs que le projet vise à accomplir sont d'augmenter les productions nationales et la consommation par les populations des produits laitiers et carnés ainsi que leurs dérivés et contribuer à la réduction des importations, de professionnaliser les éleveurs dans la conduite des unités intensives, de créer des emplois et d'augmenter le revenu des éleveurs.

Justification / Demande

- Du point de vue de la sécurité alimentaire, la production nationale du secteur de l'élevage ne permet pas de couvrir encore les besoins sans cesse croissants des populations en produits d'origine animale, notamment de lait et de viande, dont les disponibles per capita en 2010 sont, respectivement, de l'ordre de 13 litres et 8 Kg.
- Les prix de ces denrées, pratiqués sur le marché national (environ 20 à 25 000 GNF pour un litre de lait et 23 à 33 000 GNF pour un Kg de

viande par exemple) sont davantage plus exorbitants que les produits importés et ne facilitent pas leur accessibilité aux populations.

- Il demeure que le caractère extensif des systèmes d'élevage et surtout le faible potentiel de production de l'unique race bovine N'Dama exploitée (0,4 à 0,8 litre de lait/jour/vache et environ de 230g de gain moyen quotidien) sont entre autres, à l'origine de cette situation.
- Par contre l'existence de conditions écologiques favorables à ces productions (terres, végétation, faible pression glossinaire) doublée de l'existence d'une demande solvable en lait et viande, sont des atouts considérables pour toute initiative allant dans le sens d'une intensification de la production de viande et de lait.
- Pour inverser la tendance actuelle, les nouvelles orientations du secteur de l'élevage envisagent un développement des filières viande et lait à travers l'introduction de gènes exotiques et leur métissage avec la race N'Dama dans certaines exploitations agro pastorales.

Cadre Légal et Institutionnel

Cadre réglementaire

- Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA-2007) dont des dispositions complémentaires sont en cours pour améliorer les prévisions du code foncier et domanial (1992) en ce qui concerne la sécurisation foncière en milieu rural ;
- Code de l'élevage et des produits animaux (1995) ;
- Code pastoral (1995) ;
- Code des collectivités locales (2006) ;
- Code des investissements (1995) ;
- Cadre de certification (Eurep-Gap/GLOBALGAP/Commerce Equitable/Produits organiques) régissant les normes techniques de production en vue de l'accréditation internationale des pratiques agricoles respectant les normes techniques et qui sont socialement responsables.

Cadre institutionnel

- Ministère de l'Elevage

Synergie

- Le secteur de l'élevage bénéficie actuellement d'un Projet régional de gestion durable du bétail ruminant endémique en Afrique de l'ouest (PROGEBE Guinée) dont la période d'exécution s'étend de 2009 à 2019 pour un coût de 10,06 millions de dollars US sur financement FAD, FEM et Gouvernement

guinéen. Le Projet d'Urgence d'Appui à la Productivité Agricole 2 (PUAPA Phase 2) comporte un volet élevage dont la mise en œuvre est prévue en 2013 et 2014 pour une enveloppe d'1 million de dollars servant à financer des actions d'amélioration de l'élevage de la volaille locale (vaccination et déparasitage polyvalent, formation d'agents communautaires de santé animale et d'agents des services techniques publics et privés). De plus, le PNIASA prévoit la création d'un couvoir national et de 4 couvoirs régionaux, le développement de 1 000 hectares de cultures fourragères et l'ensemencement de 10 000 hectares de pâturages. Ces projets pourront être complémentaires avec les investissements envisagés.

Impact

Impact social :

A travers les emplois créés, des revenus stables sont générés dans les communautés où le projet sera implanté. Ces revenus contribueront à relever le niveau de vie des habitants. De plus, la viande produite pourra aider ces populations à atteindre la sécurité alimentaire.

Impact politique et économique : Des systèmes d'élevage améliorés et une production de lait et de viande augmentée pourront supplanter les importations et contribuer à réduire les factures de ces dernières (surtout compte tenu des fluctuations de prix).

Impact environnemental :

La pratique utilisée des croisements et l'insémination se répandront et l'effet induit se reproduira dans d'autres communautés. Les infrastructures qui se développeront autour du projet entraîneront le développement d'activités secondaires qui attireront des prestataires de services divers.

Montage du Projet

Exécution du Projet

- La durée prévue du projet est de 10 ans avec une phase pilote de 5 ans.
- Le projet s'articulera autour des principales composantes ci-après :

1-Composante production de métis F1 et F2 :

C'est la composante essentielle du projet. Elle se propose de produire des animaux améliorés mis directement à la production en vue d'intensifier la production laitière et de viande à partir d'un noyau de fondation composé de femelles N'Dama sélectionnées sur la base de critères de fertilité et de format.

Celles-ci seront inséminées avec des semences sexées en vue d'accélérer la production de femelles.

2-Composante appui aux unités périurbaines et aux systèmes traditionnels d'élevage :

Un programme d'amélioration de la production de viande et de lait sera engagé chez des éleveurs leaders périurbains et traditionnels identifiés dans la périphérie du projet et dans certaines localités appropriées.

3-Composante renforcement des capacités :

La formation des cadres et des techniciens des fermes portera sur des équipes d'encadreurs qui auront pour mission entre autres, d'apporter de l'appui conseil aux éleveurs en général et aux éleveurs sélectionnés en particulier. Il s'agira en collaboration avec le CFEL, les CAE et l'IRAG de mettre en place des paquets techniques au niveau des fermes et de les mettre à la disposition de ces éleveurs. Ces équipes appuieront en même temps les femmes dans le cadre de la collecte du lait, sa transformation ainsi que sa commercialisation.

4-Composante Gestion du projet :

Le projet sera géré selon les principes de gestion d'une société d'économie mixte avec un conseil d'administration et une direction dirigée par un Directeur Général et un Directeur technique. Le conseil d'administration aura pour rôle principal d'appuyer l'orientation et la mise en œuvre du programme.

5. La réalisation du projet s'établira progressivement sur 3 phases :

Mise en place de la composante Production de métis à Ditinn ; (ii) Mise en place de la composante Production de métis à Famoïla ; (ii) Appui aux éleveurs de type nouveau et aux agro-éleveurs des périphéries. Le renforcement des capacités se fera simultanément avec les activités des différentes composantes en fonction des besoins.

Montage Financier

activités et autres coûts		Total (Gnf)
Composante : Production de méfis f1 et f2		
1.1	Infrastructures	
	sous total	21 711 000 000
1.2	Equipements techniques	
	sous total	4 828 400 000
1.3	Aménagement des pâturages	
	sous total	6 600 000 000
1.4	Equipements agricoles et pastoraux	
	sous total	1 650 000 000
1.5	Insémination artificielle	
	sous total	690 000 000
1.6	Elevage	
	sous total	2 655 000 000
Composante appui aux unités péri urbaines et aux systèmes traditionnels		
2.1	Préparation (sensibilisation des bénéficiaires)	58 188 000
2.2	Contractualisation	29 094 000
2.3	Etables fumières	8 700 000 000
	sous Total	8 787 282 000

Composante renforcement des capacités	
3.1	Formation techniciens
	sous Total
	870 000 000
Gestion et coordination du Projet	

activités et autres coûts	Total (Gnf)
4.1	Salaires et indemnités
	sous Total
	4 355 880 000
	Total
	Total hors imprévus
	52 147 562 000
	imprévus 10%
	5 214 756 200
	Total global
	57 362 318 200

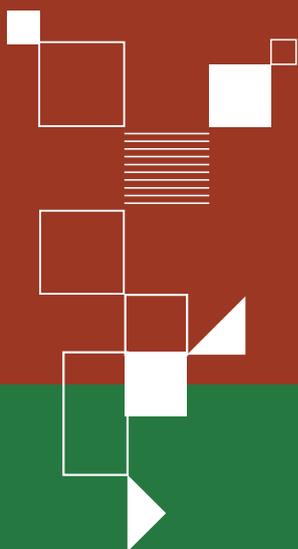
Le projet est estimé à 57 362 318 200 GNF soit 8 374 061 USD (1 USD = 6 850 GNF)

Contact

Mr Mamadou Mouctar SOW
 Directeur National des
 Productions et Industries
 Animales –
 Ministère de l’Elevage
 smamadoumouctar@gmail.com
 (00224) 628 29 42 81
 (00224) 655 86 16 55

Dr Fodé Sory KEITA
 Directeur Général Bureau
 d’Etudes et de Stratégie de
 Développement
 – Ministère de l’Elevage
 fsoryk@yahoo.fr
 (00224) 622 54 52 12

Mamadou Dian BALDE
 Chef de la Division Ressources
 Génétiques/Direction Nationale
 des Productions et Industries
 Animales – Ministère de
 l’Elevage
 dian.balde@yahoo.fr
 00224) 622 54 53 79
 (00224) 657 54 53 79



Développement de la pisciculture et de la pêche

Contexte du Secteur

La Guinée dispose d'un important potentiel piscicole estimé à 520 000 ha dont 140 000 ha de terres en mangrove et arrière mangrove, 200 000 ha de plaines alluviales fluviales et 180 000 ha de bas-fonds. Le potentiel en terres aménageables pour une maîtrise totale des eaux d'irrigation et/ou de drainage est estimé à 364 000 ha. Elle dispose également d'un important réseau hydrographique qui compte 23 bassins fluviaux dont 9 nationaux et 14 transfrontaliers offrant un important potentiel de pêche fluviale. En plus, il existe de nombreux plans d'eau naturels (mares pérennes et temporaires) et artificiels (barrages hydroélectriques et hydro agricoles).

Au cours des deux (2) dernières décennies, de nombreuses actions piscicoles et de pêche continentale ont été mises en œuvre par le Gouvernement en collaboration avec les partenaires au développement pour améliorer l'offre de poissons et le revenu des paysans pisciculteurs. La Guinée compte 3 050 pisciculteurs pratiquant la pisciculture extensive en étangs, dans les retenues d'eau et dans les mares. La production annuelle de poissons d'élevage en 2011 était de l'ordre de 200 tonnes. Il faut aussi noter que la combinaison riz et poissons dans les étangs (rizipisciculture) en Guinée Forestière permet de produire 2,5 tonnes de riz par ha contre 1 tonne dans un bas fond en monoculture.

Au plan institutionnel, il existe plusieurs organisations professionnelles de pisciculteurs et de pêcheurs continentaux affiliées à la Confédération nationale des pêcheurs de Guinée (CONAPEG).

Enjeux et Perspectives

Les captures marines connaissent une baisse considérable due à la pression sur la ressource, à la pêche illicite non déclarée et non réglementée. De même, les mauvaises pratiques au niveau de la pêche continentale contribuent à la diminution des quantités pêchées et à la dégradation de l'environnement fluvial. Cet ensemble de facteurs influe négativement sur l'approvisionnement régulier et correct des populations en produits halieutiques. En effet, la moyenne de consommation per capita est d'environ 13 kg/an pendant que celle de la sous-région est estimée à 17 kg/an.

Pertinence du Projet

Le programme couvre les 4 régions naturelles du pays. Les populations cibles sont les paysans, les communautés de pêcheurs continentaux, les pisciculteurs et les rizipisciculteurs. L'objectif général est d'améliorer la contribution de la pisciculture et de la pêche continentale à la sécurité alimentaire et aux revenus des exploitants. D'autre part, le projet contribuera à : (i) créer les conditions favorables au développement de la pisciculture et de la pêche continentale ; (ii) améliorer les connaissances sur la pêche continentale et la pisciculture.

Justification / Demande

- Le développement des activités d'aquaculture et de pêche continentale s'impose comme une solution à la satisfaction de la demande en poissons, à l'accroissement des revenus et à la création d'emplois. Dans ce cadre, le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture met en place un nouveau programme de développement de l'aquaculture et la pêche continentale qui a démarré par la mise en place de fermes piscicoles pilotes.

Cadre Légal et Institutionnel

- **Cadre réglementaire**
 - Lettre de politique de développement de la pêche et de l'aquaculture (LPDPA) dont le second axe stratégique porte sur le développement de la pêche continentale, l'aquaculture et la pêche maritime
 - Code des Collectivités Locales (2006)
 - Code des investissements (1995)
 - Décret n° 043 du 25 février 2011, qui stipule que : « Le Ministère de l'Agriculture n'est plus habilité à assurer la mise en place des infrastructures de transformation et de commercialisation des produits agricoles, désormais réservée au secteur privé. »
- **Cadre institutionnel**
 - Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture

Synergie

Projets	Durée du projet	Montant du financement	Bailleurs de fonds
Projet d'appui au développement durable de la pêche artisanale et de la pisciculture (PADUP) – ce projet est déjà achevé et clôturé	2005-2011	US\$ 2,52 millions	UE
Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PGIRE/OMVS)	Durée 5 ans démarrage attendu en 2014	autour d'US \$ 5 millions	Banque mondiale

Projet de riz pisciculture en Guinée Forestière	2011-2014	54 674 euros	UE/AFD
---	-----------	--------------	--------

Impact

Impact socio-économique :

A travers les emplois créés, des revenus stables sont générés dans les communautés où le projet sera implanté. Ces revenus contribueront à relever le niveau de vie des habitants. De plus, le poisson et le riz produits pourront aider ces populations à atteindre la sécurité alimentaire. L'amélioration des systèmes de pisciculture et l'augmentation des productions de riz et de viande pourront contribuer à réduire les importations. Par ailleurs, les infrastructures qui se développeront autour du projet entraîneront le développement d'activités secondaires qui attireront des prestataires de services divers.

- Impact environnemental :

La rizipisciculture contribuera à diminuer l'effet des pratiques de pêche non respectives de l'environnement.

Montage du Projet

Exécution du Projet

Les composantes du projet sont les suivantes :

Composante 1. Développement de la pisciculture

Sous composante 1.1.

Appui au développement de la pisciculture continentale

- Réactualiser l'étude de faisabilité;
- Mettre en œuvre le projet : construire la base vie ; réhabiliter et construire 11 étangs à Mamou ; procéder à la mise en eau des étangs ; réhabiliter les voies d'accès ; équiper la ferme piscicole ; former les producteurs et les techniciens.

Sous composante 1.2.

Appui à la pisciculture dans le bassin du fleuve Sénégal

- Identifier les sites potentiels dans les 10 préfectures du Bassin (Mamou, Dalaba, Pita, Labé, Tougué, Dabola, Dinguiraye, Siguiri, Koubia et Mali) ;
- Elaborer les TDR et réaliser l'étude de faisabilité ;
- Mettre en œuvre le projet : aménager 24 étangs piscicoles ; réfectionner 15 retenues hydro agricoles défectueuses ; construire 1 unité de production d'alevins de silures ; faire la mise en charge de 40 ha de plan d'eau ; mettre en place 15 comités de cogestion des plans d'eau ; structurer 21 groupements ; former 420 bénéficiaires ; organiser 5 voyages d'échanges inter professionnels; apporter un appui institutionnel à la Direction Nationale de la Pisciculture ; Assurer le suivi des sites.

Sous composante 1.3.

Appui à la pérennisation des acquis piscicoles et la réhabilitation des stations piscicoles publiques

- Réaliser l'état des lieux sur les actions piscicoles mises en œuvre et identifier les besoins ;
- Fertiliser, réhabiliter, empoissonner 2 100 étangs piscicoles;
- Former en techniques piscicoles 1 080 pisciculteurs;
- Structurer 19 groupements;
- Assurer le suivi et la capitalisation des données.

Sous composante 1.4.

Appui à la disponibilité et à l'accès aux intrants aquacoles

- Créer 2 centres d'alevinage de proximité, de formation et de démonstration ;
- Installer 2 unités de fabrique d'aliments (Mamou et Macenta).
-

Composante 2. Développement de la pêche continentale

Sous composante 2.1.

Appui au développement de la pêche continentale

- Réactualiser l'étude de faisabilité ;

- Protéger les têtes de source, restaurer les berges et protéger l'environnement des fleuves.

Sous composante 2.2.

Appui à la caractérisation de la pêche continentale dans les bassins fluviaux

- Réaliser les études de faisabilité;
- Aménager et assurer la gestion des pêcheries continentales ;
- Renforcer les capacités des bénéficiaires et la structuration des groupements.

Sous composante 2.3.

Développement de la pêche continentale dans le Bassin du Sénégal

- Réaliser les études de faisabilité ;
- Aménager et assurer la gestion des pêcheries continentales ;
- Renforcer les capacités des bénéficiaires et la structuration des groupements.

Sous composante 2.4.

Appui à l'amélioration des connaissances sur les chevrettes du bassin de la Falémé (Gaoual) sur le fleuve Mani à Bignamou (Yomou) et sur le fleuve Oulé (Nzérékoré)

- Réaliser les études ;
- Mettre en œuvre des projets pilotes.

Montage Financier

Les coûts estimés du projet sont présentés dans le tableau ci-dessous :

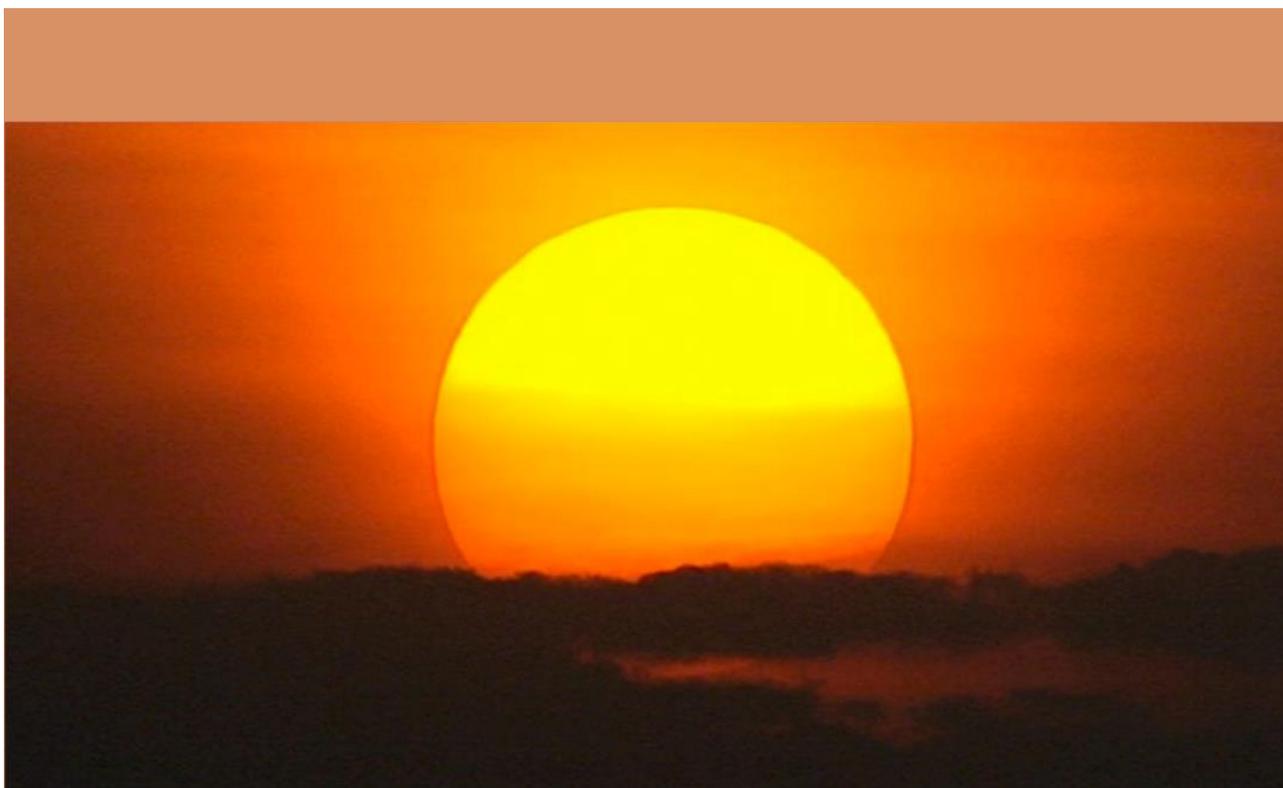
activités	COUT en GNF
Composante Pêche continentale	
Appui au Développement de la pêche continentale	1 887 550 840
Appui à la caractérisation et au développement de la pêche continentale dans les bassins fluviaux	10 000 000 000
Développement de la pêche continentale dans le bassin du Sénégal	8 400 000 000
Améliorer les connaissances sur les chevrettes a Gaoual, Yomou et Nzérékoré	850 000 000
sous-total	21 137 550 840
Composante Pisciculture	
Appui au Développement de la pisciculture continentale	5 471 709 000
Appui à la pisciculture communautaire et valorisation des retenues d'eau	7 500 000 000
Appui à la pisciculture dans le bassin du fleuve Sénégal	6 500 000 000

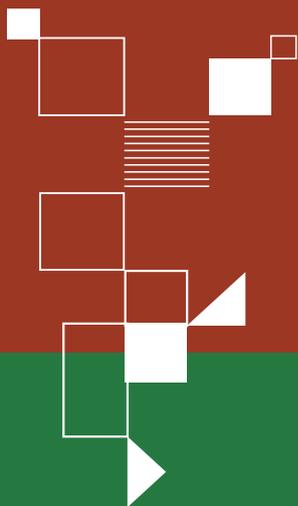
Appuyer la pérennisation des acquis piscicoles et la réhabilitation des stations piscicoles publiques	8 178 000 000
sous-total	27 649 709 000
Cout total du programme	48 787 259 840 soit 7 122 228 USD (1 USD = 6850 GNF)

Contacts

Elhadj Abdourahmane KABA
 Secrétaire Général-Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture
 Tel : 622 39 3727

M. Mody Hady DIALLO
 Directeur Général du Bureau de Stratégie – Ministère de la Pêche
 modyhady@yahoo.fr
 00224 657 26 49 33





Développement de la pêche maritime

Contexte du Secteur

En raison de l'importance de son plateau continental, de la densité de son réseau hydrographique et de la zone de résurgence que lui offre sa position géographique, la République de Guinée jouit d'une situation privilégiée en matière de ressources halieutiques. Le potentiel halieutique est estimé entre 150 000 et 250 000 tonnes de poissons. Il est composé essentiellement de quatre grands groupes d'espèces : les poissons pélagiques, les poissons de fond (démersaux), les céphalopodes et les crustacés.

Malgré ce potentiel important et des conditions naturelles favorables au développement de la pêche, le secteur est resté peu développé et n'a pas pu jouer un rôle moteur dans l'économie nationale à cause des contraintes qui sont entre autres :

- La faiblesse des moyens de surveillance maritime ;
- La faiblesse des infrastructures à terre ;
- Les difficultés d'approvisionnement en intrants de pêche ;
- L'insuffisance des capacités de valorisation des captures ;
- L'insécurité en mer.

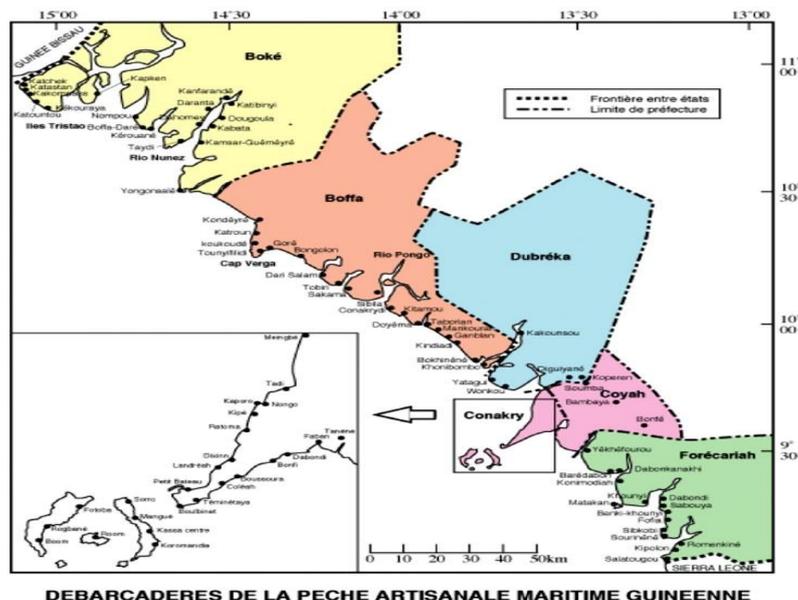
Pour lever ces contraintes, le Gouvernement en collaboration avec la FAO a élaboré la Lettre de Politique de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (LPDPA) dont l'objectif général est d'assurer une exploitation durable des ressources halieutiques pour en tirer les meilleurs bénéfices économiques et sociaux en vue :

- D'accroître la contribution du secteur à la sécurité alimentaire ;
- De créer de la valeur ajoutée et d'accroître la rente attachée à la ressource ;
- D'élargir et diversifier les opportunités d'emplois ;
- D'accroître la contribution du secteur à la sécurité alimentaire.

Pertinence du Programme

Le manque d'infrastructures modernes de débarquement et la faiblesse des moyens de travail des pêcheurs ne sont pas de nature à favoriser le débarquement de la production dans de bonnes conditions sanitaires. En outre, le développement de la pêche le long de la côte implique que le pays soit doté d'infrastructures modernes permettant la mise aux normes des industries de transformation, augmentant ainsi la valeur ajoutée des produits guinéens à l'export.

La zone d'intervention du programme couvre le littoral. Les groupes cibles sont les opérateurs de la pêche et les communautés installées le long du littoral. L'objectif global du programme de développement de la pêche maritime est d'impulser un développement harmonieux du secteur de la pêche maritime en vue de lui permettre de jouer un rôle important en matière de sécurité alimentaire, d'amélioration des recettes, de lutte contre la pauvreté et de création d'emplois.



Justification / Demande

Le programme est conçu pour lever les contraintes identifiées dans le secteur de la pêche maritime en vue d'impulser un développement rapide de cette importante branche d'activités socioéconomiques. Ce programme est l'expression de la volonté du Gouvernement de créer un environnement propice à l'activité de la pêche maritime par :

- La réalisation d'infrastructures de pêche ;
- La réalisation d'infrastructures sociales ;
- Le désenclavement des zones de production ;
- La modernisation de la flotte de pêche ;
- L'amélioration des conditions de travail des opérateurs de la pêche ;
- Le renforcement des capacités des acteurs de la profession et ceux chargés de l'encadrement.

Cadre Légal et Institutionnel

Cadre réglementaire

- Lettre de politique de développement de la pêche et de l'aquaculture (LPDPA) dont le second axe stratégique porte sur le développement de la pêche maritime, de la pêche continentale et de l'aquaculture.
 - Code des Collectivités Locales de 2006
 - Code des investissements de 1995
- Décret n° 043 du 25 février 2011, qui stipule : « Le Ministère de l'Agriculture n'est plus habilité à assurer la mise en place des infrastructures de transformation et de commercialisation des produits agricoles, désormais réservée au secteur privé »

- Cadre institutionnel
 - Ministère de la Pêche et de l’Aquaculture

Synergie

Le développement de la pêche maritime est une composante du sous-programme Développement des filières pêche et aquaculture inscrit dans le cadre du Programme de diversification de la production alimentaire et amélioration de la nutrition des populations du Plan National d’Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA 2013-2017). Ce sous-programme

visent à accroître les productions halieutiques nationales tout en améliorant la préservation des ressources en vue de couvrir les besoins de consommation de la population par les offres provenant des différents sous-secteurs de la pêche et de l’aquaculture à savoir les filières : (i) pêche industrielle, (ii) pêche artisanale maritime, (iii) pêche artisanale continentale ; et (iv) pisciculture. Le développement de la filière pêche maritime appelle donc tout projet pouvant s’inscrire dans le cadre de ce sous-programme.

Impact

- Augmenter la production halieutique ;
- Améliorant les conditions de travail ;
- Contribuer à la sécurité alimentaire ;
- Créer des emplois ;
- Améliorer les revenus des opérateurs et accroître les recettes de l’Etat.

Montage du Projet

Exécution du Projet

- La durée estimée du programme est de cinq (5) ans.
- Les composantes du programme sont les suivantes :

Composante 1. Développement de la pêche artisanale maritime

Sous composante 1.1.

Aménagements de villages de pêcheurs Le village de pêcheurs est constitué de site de débarquement et les infrastructures à caractère social (écoles, postes de santé, électrification, eau potable, voies d’accès) pouvant contribuer au bien-être des communautés. Dans le cadre de ce programme il est envisagé d’aménager dix (10) villages de pêcheurs le long du littoral.

Actions à mener:

- Réaliser une étude de faisabilité portant sur l’aménagement de villages de pêcheurs
- Construire des infrastructures de pêche
- Construire des infrastructures sociales
- Fournir des équipements
- Former les bénéficiaires

Sous composante 1.2.

Modernisation de la flotte de pêche artisanale Cette sous composante vise la construction et la vulgarisation des barques en fibre de verre. Le programme se propose de construire 50 barques en fibre de verre par an soit 250 barques sur les 5 ans.

Actions à mener:

- Réaliser une étude de faisabilité portant notamment sur : la définition des caractéristiques techniques des barques en fibre de verre adaptées à la pêche artisanale et aux normes de qualité sanitaire ; l’identification et le recensement des potentiels utilisateurs ; l’identification et le choix d’un constructeur ; la détermination du nombre et type de barques à confectionner ; la mise place d’un mécanisme de financement
- Construire, équiper et fournir 250 barques en 5 ans

Sous composante 1.3. Sous composante 1.3 : Appui à la relance de la motorisation

Actions à mener:

- Fourniture de 2 000 moteurs hors-bords
- Fournir des pièces de rechange pour moteurs hors-bord : 25% de la valeur de chaque type de moteur hors-bord
- Fournir des filets de pêche et accessoires 64

Composante 2. Appui à l'industrialisation de la pêche maritime

Sous composante 1.1.

Réalisation d'un port de pêche industrielle Une étude de faisabilité intitulée « Pôle de valorisation des produits de la mer à Kamsar » a déjà été réalisée en 2003 par le bureau canadien Tecscult International Limited.

Actions à mener:

- Réactualiser l'étude de faisabilité
- Construire le port

Sous composante 1.2. Appui à la création d'une flotte nationale de pêche industrielle

Le programme se propose d'acquérir 10 navires de pêche industrielle sur les 5 ans.

Actions à mener:

- Réaliser l'étude de faisabilité portant notamment sur : la définition des caractéristiques techniques des navires ; L'identification et le recensement des potentiels utilisateurs ; L'identification et le choix d'un constructeur ; La détermination du nombre et du type de navires à construire ; la stratégie de mobilisation du financement
- Construire et livrer les navires

Montage Financier

Le financement peut être assuré par :

- Le Gouvernement
- Le Gouvernement et le secteur privé
- Le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers

Pour déterminer le coût indicatif de ce programme, une étude de pré-faisabilité est requise. Un appui financier à hauteur de 200 000 US\$ est nécessaire pour réaliser une telle étude.

Risques et Mitigations

Les risques liés au programme sont les suivants :

- La faible disponibilité de la ressource halieutique ;
- L'instabilité institutionnelle et sociale ;
- La non appropriation des infrastructures et équipements par les bénéficiaires ;
- Le non disponibilité à temps opportun du financement de l'ensemble du programme;
- La mauvaise utilisation des ressources mises à la disposition du programme.

Ces risques peuvent être atténués par : (i) la méthodologie d'intervention du programme axée sur une approche participative impliquant harmonieusement l'Administration, les bénéficiaires, les communautés et les partenaires techniques et financiers ; (ii) la mise en place d'un comité de pilotage ainsi que des cellules de gestion correspondant à chaque projet, avec la réalisation de deux types de suivi-évaluation, interne et externe, pour une bonne mise en œuvre de chaque projet.

Contacts

Elhadj Abdourahmane KABA
Secrétaire Général-Ministère de la Pêche et de
l'Aquaculture
Tel : 622 39 3727

M. Mody Hady Diallo
Directeur Général du Bureau de Stratégie –
Ministère de la Pêche
modyhady@yahoo.fr
00224 657 26 49 33